

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance II
3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Germain*
4 *Katanga et Mathieu Ngudjolo*, n° ICC-01/04-01/07
5 Procès
6 Juge Bruno Cotte, Président - Juge Fatoumata Dembele Diarra - Juge Christine Van den
7 Wyngaert
8 Mercredi 5 octobre 2011
9 Audience publique
10 (*L'audience publique est ouverte à 14 h 33*)
11 TÉMOIN DRC-D02-P-0300 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s'exprimera en français*)
13 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
14 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Veuillez vous asseoir.
16 Nous vous saluons toutes et tous.
17 Bonjour, Messieurs les accusés. Monsieur Katanga, Monsieur Ngudjolo.
18 Avant que nous ne reprenions nos travaux, une petite information, oui. Nous avons
19 donc, hier, précisé que la Chambre siégerait lundi prochain l'après-midi. En réalité,
20 nous siégerons à 13 h 30, exceptionnellement. Première session 13 h 30-15 h 30, pause, et
21 deuxième session, 16 h-18 h.
22 Merci de bien vouloir en prendre note, ainsi que vous-même, Madame le greffier, pour
23 que les... l'accompagnement et les transferts de M. Katanga et de M. Ngudjolo se fassent
24 en temps utiles ce jour-là.
25 Par ailleurs, Maître...
26 Oui, je vous en prie.
27 Non, mais alors, attendez, je... non, non. Mais si c'est une information d'ordre général,
28 allez-y.

1 M. MacDONALD : C'est pour revenir sur les cartes, Monsieur le Président. Mais je peux
2 attendre que vous ayez terminé votre intervention.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Allez-y. Je vous en prie.

4 M. MacDONALD : Tout d'abord, bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les juges.
5 Hier, nous avons donc... nous sommes revenus sur ces histoires de... sur la question,
6 plutôt, des cartes, puisque l'Accusation était en mesure de le faire depuis hier, parce
7 qu'il y a encore des problèmes techniques. Et suite à un message du Bureau du
8 Procureur, les services du Greffe sont à régler la situation en ce moment, mais au niveau
9 technique.

10 Mais entre-temps, nous avons pu... toutes les informations qui étaient manuscrites sur
11 les deux cartes, nous avons pu les faire dactylographier, et indiquer d'une couleur
12 différente, soit un bleu, et c'est ce qu'on a fait pour l'instant. Alors, toutes les
13 informations originales demeurent. Les seuls... tous les ajouts faits par les deux accusés
14 se retrouvent maintenant sur la carte écrite par... ou précisé par M. Katanga, et celle par
15 M. Ngudjolo, avec des informations, maintenant, dactylographiées d'un couleur bleue.
16 Voilà.

17 Et la prochaine étape va donc... de... d'amalgamer ou de joindre ou de... ces deux cartes
18 dans un document, une carte. Mais ça, on ne peut pas le faire en ce moment, Monsieur
19 le Président. On ne peut les imprimer... on ne peut pas les imprimer en grand format,
20 car l'imprimante n'est pas disponible au niveau technique. Voilà.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Et pensez-vous qu'elle le sera pour que nous en
22 disposions lundi ?

23 M. MacDONALD : Demain. Nous souhaitons demain, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, cette belle histoire des cartes semble sur le
25 point de s'achever, c'est formidable. Maître Hooper, hier, un numéro EVD... Maître
26 Hooper, hier, un numéro EVD a été donné à une photographie que M. Katanga avait
27 annotée — une photographie qui représentait plusieurs personnes, plusieurs adultes.
28 Est-ce que vous souhaitez qu'un numéro EVD soit donné à la photographie non

1 annotée, à la photographie vierge, avant que M. Katanga ne l'annote ? Si cette
2 photographie devrait être utilisée pas d'autres, il serait peut-être utile qu'elle porte un
3 numéro EVD. C'était le numéro DRC-D02-0001-0889.

4 M^e HOOPER (interprétation) : Ça me paraît une excellente idée, merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, si vous le voulez bien, je... c'est une idée de
6 M^{me} le greffier, je ne me l'approprie pas. Je ne fais que la retransmettre. Rendons à César
7 ce qui est à César.

8 M^{me} LA GREFFIÈRE : Merci, Monsieur le Président.

9 Cette photographie portera la cote EVD-D02-00224. Elle sera enregistrée comme
10 document public.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci, Madame le greffier.

12 Alors, simplement, Maître Hooper, nous reprenons donc nos travaux. Lorsque vous
13 déciderez de produire un des éléments qui figure sur votre liste, ayez l'amabilité de
14 nous laisser un tout petit délai pour que nous puissions le retrouver dans nos classeurs
15 respectifs. Vous avez la parole.

16 *QUESTIONS DE LA DÉFENSE (suite)*

17 PAR M^e HOOPER (interprétation) :

18 Q. Bonjour, Monsieur Katanga.

19 Avant que nous ne revenions aux rencontres de Beni, pourrait-on peut-être revenir
20 brièvement à la question de la FRPI ?

21 Et permettez-moi de vous poser la... de vous inviter à examiner le manifeste de la
22 résistance – le document portant la cote EVD-D02-00063. Il s'agit d'un document
23 public. Je vous invite à porter votre attention sur la dernière page de ce document, qui
24 comporte une liste de signatures.

25 M^{me} LA GREFFIÈRE : Le document peut être visionné sur « PC 1 ».

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci, Madame le greffier.

27 Monsieur Katanga, l'avez-vous sur votre écran ? Avez-vous la dernière page ? Oui ?

28 LE TÉMOIN : Oui.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, nous vous laissons le soin de répondre à la
2 question qui va vous être posée.

3 M^e HOOPER (interprétation) :

4 Q. Donc, vous voyez cette liste ; et pourriez-vous nous dire, en parcourant des yeux
5 cette liste, combien parmi les personnes dont le nom figure sur cette liste sont connues
6 de vous ? Combien en connaissez-vous ?

7 LE TÉMOIN :

8 R. Bonjour, Monsieur le juge Président. Mesdames les juges, bonjour.

9 Bonjour, Monsieur David.

10 En voyant la liste ici, je commence par Angaika Didi, Alezo Ngari, Charif Ndadza,
11 Munganga Sambidhu, Mateso Ninga, Mawazo Baudouin et Pitchou Iribi.

12 Q. Pour revenir aux informations dont vous disposez s'agissant de la FRPI, vous nous
13 avez dit comment vous étiez arrivés vous-même à Beni. Ayant quitté Aveba
14 le 21 novembre, pour autant que vous le sachiez, à quel moment fut fondée la FRPI
15 elle-même ?

16 R. Oui, Maître David. Concernant l'appellation... l'acronyme de FRPI, je n'ai pas
17 d'information exacte à vous donner, parce que, moi aussi, ça m'est arrivé comme ça de
18 l'apprendre. Quand je suis arrivé à Beni, il se peut que la FRPI était déjà là. Il n'y avait
19 personne qui nous l'avait dit, mais je l'ai appris tout seulement... tout simplement
20 quand Adirodu s'est introduit comme notre chef de délégation de FRPI. Mais selon
21 l'histoire, on sait... selon l'histoire de FRPI, on nous a dit tout simplement que ça a été
22 créé à l'hôtel Casino. Je n'étais pas là.

23 Q. Savez-vous qui était présent au moment de la fondation ?

24 R. Je ne sais pas.

25 Q. Un des témoins appelé à déposer par la Défense répondait au nom de Ndjabu
26 Ngabu. Pouvez-vous nous dire à quel moment vous l'avez rencontré pour la première
27 fois ?

28 R. M. Ndjabu Ngabu Floribert, je l'ai rencontré au mois d'août 2003.

1 Q. Je vous propose que nous revenions, si vous le voulez bien, aux événements de Beni.
2 Vous nous avez dit hier comment vous êtes arrivé sur place, à Beni. Vous nous avez dit
3 qu'une rencontre avait eu lieu avec le commandant Samy. Vous nous avez dit qu'un
4 rencontre avec eu lieu avec Mbuso Nyamwisi... avec Mbusa Nyamwisi. Vous nous avez
5 dit qu'il avait fallu que vous attendiez quelque temps, et qu'ensuite une réunion avait
6 eu lieu avec Adirodu, et que d'autres rencontres avaient eu lieu, plusieurs. Qui d'autre
7 avez-vous rencontré lorsque vous étiez à Beni ? Quelles autres rencontres ont eu lieu ?

8 R. Oui, à Beni, vous... nous avons eu des rencontres avec Mbusa Nyamwisi, nous avons
9 eu des rencontres avec Kasereka, nous avons eu des rencontres avec Uringi-Padolo,
10 nous avons eu des rencontres avec le colonel Aguru à l'Emoi. Oui.

11 Q. Très bien. Je propose que nous évoquions Kasereka. Qui était-il ?

12 R. Kasereka était le chef d'état-major de l'APC.

13 Q. Et quels sujets ont été abordés au cours de cette réunion ?

14 R. Au cours de cette réunion, le débat... la discussion était... concernant le problème
15 militaire.

16 Le problème militaire, c'est technique de l'expliquer, en fait, je vais me débrouiller pour
17 vous expliquer un petit peu. Mais, en gros, on a... comment les opérations, comment les
18 hommes, peuvent cohabiter ensemble, donc, les APC et les combattants.

19 Q. « Uringi Padolo », pourriez-vous, s'il vous plaît, épeler ce nom de « Uringi Padolo » ?

20 R. « Uringi » s'écrit : U-R-I-N-G-I. « Padolo », c'est : P-A-D-O-L-O.

21 Q. Qui était-il ?

22 R. À l'époque, il... il était un homme, un membre, un cadre de RCD/K-ML, je n'ai pas de
23 souvenir de sa fonction, mais il était plus rapproché de Mbusa.

24 Q. Le colonel Aguru — A-G-U-R-U —, qui était-il ?

25 R. Le colonel Aguru, c'est lui le chef d'état-major de l'Emoi à Beni.

26 Q. Cette organisation, elle a été évoquée à maintes reprises, j'en ai bien conscience, mais
27 pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer aux juges de la Chambre, quelles sont les
28 rencontres que vous avez eues avec l'Emoi et quelle était sa raison d'être ? Selon vous,

1 l'Emoi quelle était la fonction de l'Emoi selon vous ?

2 R. L'Emoi, c'est... c'est une structure qui a été envoyée à partir de la maison militaire,
3 donc, c'est le président, le chef de l'État, Joseph... Joseph Kabila, qui a envoyé le colonel
4 Aguru aller dans le terrain de son allié pour, un, faciliter les opérations et la logistique
5 pour la conquête de l'espace occupé par les forces rebelles ; deux, étant sur le terrain,
6 permettre l'intégration de cette force qui est alliée, donc le RCD/K-ML ; troisièmement,
7 permettre aussi l'intégration de tous les résistants, étant dans sa zone d'opération.

8 Q. Quand avez-vous été en contact avec l'Emoi pour la première fois ?

9 R. C'était dans cette période-là, donc, de novembre 2002.

10 Q. Et ce contact, vous l'avez maintenu pendant combien de temps avec... le contact avec
11 les officiers de l'Emoi ?

12 R. Le contact avec les officiers de l'Emoi, je dirais même maintenant, il y a des gens qui
13 travaillaient à l'Emoi « que » j'ai continué à avoir des contacts. Je sais pas si je vais vous
14 dire quand c'est terminé parce que... Ce que je peux vous dire, c'est tout simplement que
15 je ne sais pas si, jusqu'aujourd'hui, l'Emoi continue ou bien il s'est arrêté, ça c'est la
16 première réponse ; mais, la seconde réponse que je peux vous donner, c'est que tous ces
17 officiers-là, qui étaient dans l'Emoi, moi, je garde contact avec eux, jusqu'aujourd'hui.
18 Même quand j'ai intégré l'armée nationale, on était en contact jusqu'aujourd'hui.

19 Q. Exception faite du colonel Aguru, qui étaient les principaux officiers, les autres
20 principaux officiers de l'Emoi, officiers avec lesquels vous avez eu des contacts au cours
21 de votre séjour à... en Ituri ?

22 R. Au mois... de novembre 2002, décembre, là, il y avait aussi le lieutenant-colonel
23 Duku. Il était à l'époque lieutenant-colonel.

24 Q. Comment épelez-vous cela : D-U-K-U ?

25 R. Effectivement.

26 Q. Lorsque vous avez rencontré à une ou plusieurs reprises des officiers de l'Emoi, vous
27 souvenez-vous des sujets qui ont été abordés au cours de ces rencontres ?

28 R. Les grands points, oui. Les grands points, on ne peut pas les oublier, sauf les petits

1 détails qu'on peut oublier, mais en général, le problème, c'était le fait que ce sont eux
2 qui avaient tous les matériels, donc la logistique de toutes les opérations était entre les
3 mains de l'Emoi, que ça soit les munitions, les médicaments, les armes, les directives,
4 parce que ce sont eux qui étaient comme des académiciens, donc ceux qui ont fait de
5 l'académie militaire, ils étaient là pour ça, ils étaient des experts de l'armée congolaise.
6 Donc, ce sont eux qui avaient toutes les stratégies militaires, tout comme stratégique.

7 Q. À ce moment-là...

8 Excusez-moi, je m'interromps et vous pose une autre question.

9 Entre cette visite du mois de novembre et l'attaque du 24 février 2003 à Bogoro, combien
10 de fois vous êtes-vous rendu à Beni ?

11 R. Je me suis rendu à Beni pendant cette période à peu près quatre fois.

12 Q. Et au cours de ces visites à Beni, lorsque vous rencontriez des personnes, est-ce que
13 vous continuiez à rencontrer les personnes que vous aviez déjà rencontrées lors de votre
14 première visite également ; qu'en était-il ?

15 R. À part Mbusa Nyamwisi, à part Mbusa Nyamwisi qui, après la rencontre avec lui,
16 s'est rendu en Afrique du Sud pour continuer les soins, tout le reste était là-bas, tout le
17 reste est resté... ils étaient à Beni, que ce soit le colonel Aguru ou Duku, à l'époque, le
18 commandant... chef d'état-major Kasereka, donc, tout le *staff* était là, tout le *staff* était là.
19 Uringi était là. Donc, Uringi, son importance... l'importance capitale d'Uringi, c'est parce
20 que lui, il était iturien, quand on a faim, on va courir vite là-bas, parce qu'il est de notre
21 village, on dit « mais, nous, on souffre ici de la famine », et puis, il nous envoie
22 droitement avec une petite lettre manuscrite, à la banque, on reçoit quelque chose
23 rapidement, sans aller à quatre chemins.

24 Q. Est-ce que l'on a discuté du sujet Bego (*phon.*) lors de vos... de vos réunions, est-ce
25 que Bogoro a été évoqué à quelque moment que ce soit lors de ces rencontres ? Et si oui,
26 qu'en avez-vous dit ?

27 R. Monsieur David, j'espère que c'est la... c'est le dossier qui fait agrandir un peu
28 Bogoro. C'est le dossier. Mais, militairement, Bogoro, c'est un lieu très capital,

1 stratégiquement.

2 Pourquoi je dis un lieu très capital ? Bien que l'UPC s'est séparé de l'UPDF, les
3 munitions, l'UPC trouvait ça où ? C'est de l'Ouganda. Même s'il a changé de partenaire
4 au Rwanda, quelle était l'importance de Salim Saleh ? Salim Saleh faisait le business, lui,
5 ça ne concernait pas le problème de l'Ouganda que l'UPC se sépare de... de l'UPDF,
6 ainsi de suite. Lui, il faisait son business. Pour vendre les armes, Salim Saleh vendait les
7 armes aussi à l'UPC. Quand on vous... parle de l'UPC, Pusic, tout ça, ce sont... ce sont
8 des gens qui sont semblables, ce sont des gens semblables.

9 Donc, la route qui mène du lac jusqu'à Bogoro et passait à Bunia, c'est très important,
10 cette route est très importante parce que c'est cette route qui... qui ravitaille chaque fois
11 Bunia.

12 Alors, militairement, il faut couper cette route. On a toujours dit que quand vous voyez
13 que votre ennemi gagne le terrain, avec de l'eau, il faut couper le robinet, comme ça il va
14 manquer de l'eau. Alors, c'était l'unique possibilité aussi de couper la route de Bogoro.
15 Ça, c'est... si j'avais au moins des termes un peu techniques, je... je pourrais un peu
16 approfondir plus.

17 Mais je vous dis que Bogoro a été discuté, parce que c'est en passant par Bogoro, qu'on
18 pourrait atteindre le chef-lieu de l'Ituri. S'il y avait un autre moyen d'arriver à Bunia
19 sans passer par Bogoro, là, c'était aussi possible qu'on cherche un autre moyen. Mais,
20 comme la route est Bunia vers Komanda, la progression pour évacuer l'UPC qui était là
21 était difficile, ben, il faut utiliser le raccourci. Le raccourci, c'est de passer par Bogoro.

22 M^e HOOPER (interprétation) : Puis-je vous demander de regarder la carte DVD...
23 EVD-D02-00122 ?

24 La carte sera affichée dans un instant. Nous avons également un exemplaire papier, si
25 vous le souhaitez. Mais si la copie affichée à l'écran est claire, je vous inviterai à vous y
26 reporter.

27 Monsieur Katanga, la carte sera affichée dans un instant.

28 M^{me} LA GREFFIÈRE : La carte peut être visionnée sur « PC 1 ».

1 M^e HOOPER (interprétation) :

2 Q. Eh bien, nous connaissons bien la géographie. Je crois que c'est une carte à petite
3 échelle. Nous pouvons y voir Kasenyi, Bogoro, nous pouvons également voir Bunia.
4 Nul besoin de nous attarder là-dessus.

5 Mais, en novembre-décembre 2002, d'après ce que vous en savez, quelle était la position
6 militaire générale de l'APC, le RCD/K-ML et l'APC en Ituri ? Quelle était la position
7 militaire ?

8 Je vais commencer par... d'abord par la position de Lolwa, que nous avons déjà vue
9 précédemment, et elle se trouve sur la route menant vers Kisangani, elle se trouve au
10 milieu, à gauche, Lolwa, la ville de Lolwa ; que se passait-il à Lolwa et autour de Lolwa,
11 d'après ce que vous en savez ?

12 LE TÉMOIN :

13 R. David, Maître David, au mois de novembre, il est vrai que l'APC était à Lolwa
14 jusqu'à Mambasa, mais ils ont été chassés comme on chasse la poussière sur la table.
15 Donc, on les a chassés de...

16 Q. Un instant, un instant. Je veux m'assurer de la traduction. Qui est allé de Lolwa à...
17 Pardon, pourriez-vous simplement répéter ce que vous avez dit ?

18 R. Au mois de novembre, l'APC contrôlait...

19 Excusez-moi, je parle de mois de novembre. Le mois de novembre, l'APC contrôlait
20 Lolwa, Komanda, Mambasa... donc, Mambasa, même avancer vers la route Kisangani.
21 Subitement, le MLC et le RCD-National « va » commencer les opérations, effacer le
22 tableau, en provenance d'Isiro pour la direction de Beni.

23 Arrivés à Mambasa, c'est là où le MLC, le RCD-National et l'UPC vont faire alliance,
24 c'est à partir de Mambasa.

25 De Mambasa, ils vont progresser maintenant ensemble. Donc, l'opération est
26 maintenant conjointe.

27 L'UPC avance de Bunia vers Komanda ; de Komanda, il se dirige droitement sur Beni et
28 il fragilise directement l'arrière-base de l'APC parce que, si Komanda est occupé par

1 l'UPC, ceux qui sont à Lolwa, comment... ils doivent recevoir des ravitaillements ? C'est
2 impossible. Là, il y a débandade.

3 Alors, c'est ce qui a facilité que le RCD-National et le MLC ont vite progressé et puis
4 unir leurs forces à Komanda et se diriger vers Beni.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Parlez doucement, Monsieur Katanga, s'il vous plaît,
6 bien, bien lentement, pour que nous puissions prendre des notes et bien... et bien saisir.
7 Merci.

8 LE TÉMOIN : J'ai compris, merci.

9 M^e HOOPER (interprétation) :

10 Q. Bien.

11 Surtout lorsqu'il s'agit de noms, de personnes et de lieux, nous voulons peut-être nous
12 reporter à la carte également.

13 Donc, une coalition, entre le MLC dont vous avez fourni une explication la semaine
14 dernière, c'était un parti ou un mouvement, celui de Jean-Pierre Bemba. Le RCD/N,
15 c'est-à-dire le RCD-National, qui était le groupe ou le parti politique de... de qui ;
16 rappelez... rappelez-nous le nom de la personne qui était en charge ?

17 LE TÉMOIN :

18 R. Roger Lumbala. « Lumbala » s'écrit : L-U-M-B-A-L-A.

19 Q. Et où était-il basé ? Quelle région relevait de son commandement, Roger Lumbala et
20 le RCD/N ?

21 R. À Isiro.

22 Q. Et le dernier élément de cette coalition est l'UPC.

23 Ayant formé cette coalition contre l'APC, vous nous avez dit... En fait, est-ce qu'ils se
24 sont rendus jusqu'à Beni ? Cette attaque conjointe a-t-elle atteint Beni ou pas ?

25 R. Ils ont été aussi stoppés par une coalition. Donc, l'alliance entre le commando venu
26 de Kinshasa, l'APC, Mai-Mai et les combattants à Eringeti, le 23, le 24 décembre 2002.

27 Q. Et est-ce la bataille à laquelle vous avez participé et dont vous avez commencé à
28 nous parler hier ?

1 R. Effectivement, Maître David.

2 Q. En novembre-décembre 2002, que se passait-il, le savez-vous, au sud de Beni dans le
3 Kivu ?

4 R. Beni souffrait d'une... je ne sais pas, une compression, on voulait comprimer Beni. Du
5 nord, le RCD/Goma d'Azarias... je sais pas si c'était Azarias Ruberwa à l'époque, ou
6 Adolphe ou Onusumba, entre les deux, (*inaudible*) descendait aussi sur Beni.

7 Q. Vous allez devoir épeler ce nom, s'il vous plaît.

8 R. Les deux noms que j'ai cités de RCD... des responsables de RCD/Goma sont
9 « Azarias » : A-Z-A-R-I-A-S ; « Ruberwa » : R-U-B-E-R-W-A ; « Adolphe », ça, c'est un
10 mot français ; « Onusumba », c'est : O-N-U-S-U-M-B-A.

11 Q. Vous avez évoqué de nombreux noms, de nombreux endroits, les choses ne sont pas
12 aussi simples. Le RCD/Goma, comme le nom le sous-entend, c'est un groupe qui... qui
13 s'est séparé du RCD, qui est basé à Goma... à Goma, qui longe la frontière avec le
14 Rwanda, c'est en DRC, mais le long de la frontière rwandaise ; est-ce exact ?

15 R. Oui, c'est exact.

16 Q. Et s'agissant de ce groupe, que se passait-il, que faisait-il, et quel rôle avez-vous joué
17 dans tout cela — si vous avez joué un rôle ?

18 R. Oui, Maître David, notre voyage au mois de novembre à Beni a ouvert la porte à... à
19 la coopération, à la coopération entre les civils de chez nous, donc la population de chez
20 nous qui allait chaque fois acheter des produits à Beni et les ramener dans notre
21 collectivité, tout comme les combattants aussi de leur côté allaient à Beni acheter des...
22 des armes et des munitions personnelles, ils pouvaient aussi, deux, trois, dix personnes
23 pouvaient aller à Beni, ils achetaient leurs munitions, ils rentrent.

24 Alors, ça a fait que pendant le voyage de combattants sur Beni, un commandant de
25 l'APC peut... peut leur proposer, dit « O.K, vous, est-ce que vous pouvez... vous êtes
26 capable de nous aider à aller dans une opération quelconque ? »

27 Mais, tout combattant... un combattant est toujours prêt quand il s'agit de défendre un
28 objectif précis. Ils étaient là.

1 C'est comme ça que beaucoup de combattants de notre collectivité ont participé à cet
2 affrontement de Kanya Bayonga — beaucoup, beaucoup, beaucoup.

3 Et les... la couverture que tous ces combattant avaient maintenant d'aller à Beni, c'est de
4 dire que « non, nous venons d'Aveba, de chez commandant Germain ».

5 Donc, c'est comme ça que, moi aussi, mon nom est répandu dans le Nord-Kivu dans ce
6 sens-là.

7 Q. Avez-vous vous-même pris part à des événements au sud de Beni ; « oui » ou
8 « non » ?

9 R. Au sud de Beni, moi-même, j'ai pris part. Donc, quand je vous dis le 24... le 23, le 24, à
10 la veille de... de... de *Christmas*, c'est nous qui avions... c'est nous qui étions sur le
11 terrain. Quand les FAC-APC-Maï-Maï attaquaient l'opération effacer le tableau à
12 Eringeti, nous, nous avons attaqué la côte, on a attaqué simultanément, le même jour où
13 les FAC et les APC-Maï-Maï sont en train d'attaquer Eringeti, nous, nous attaquons
14 Otomaber (*phon.*), Ofay (*phon.*), Idou (*phon.*), mont Hoyo jusqu'à Komanda.

15 Comment une... comment... même si une armée est solide, pourquoi elle ne peut pas
16 être fragilisée avec cette attaque de l'ampleur des... de cette longue distance, comme ça.
17 C'est... c'était de cette manière, c'était de cette manière qu'effacer le tableau, nous, nous
18 avons... nous l'avons attaqué.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Maître Hooper, je vous interromps juste une seconde
20 pour demander à Germain Katanga s'il est en mesure de préciser à quelle date s'est
21 déroulée cet affrontement de Kanya Bayonga.

22 Q. Avez-vous la mémoire de la date même approximative ?

23 LE TÉMOIN :

24 R. Les opérations de Kanya Bayonga, d'ailleurs, s'étaient stoppées jusqu'au début du
25 mois de décembre. C'est l'UN qui avait mis une zone de tampon à Kanya Bayonga,
26 parce que le RCD/Goma progressait sur Musyenene (*phon.*) qui est à 12 kilomètres de
27 Botubembo (*phon.*).

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci.

1 Maître Hooper.

2 M^e HOOOPER (interprétation) : Bien.

3 Q. Donc, Eringeti, c'est le 23, 24 décembre, c'est l'incident donc de cette date.

4 Bien. Et Kanya Bayonga, était-ce avant ou après Eringeti ?

5 LE TÉMOIN :

6 R. Avant Eringeti.

7 Q. Bien. Encore une fois, simplement pour que les choses soient exhaustives... enfin, je
8 vais y revenir dans un instant. Nous avons cette carte à l'écran maintenant, c'est la carte
9 qui montre la région au nord de Beni. Pendant que cette carte est affichée, nous allons
10 en profiter en vous reportant à cette carte. Donc... et je parle de novembre, décembre,
11 d'après ce que vous avez dit. Je crois que c'est évident, mais je vous pose néanmoins la
12 question : quel problème, si tant est qu'il y ait eu des problèmes, s'il y « aurait » eu... si
13 l'APC, l'Émoi, Kinshasa... en fait, ma question est la suivante : pourquoi ne pouvaient-il
14 pas emprunter la route principale, en passant par Komanda, en partant de Beni, en
15 transitant par Oycha et Komanda jusqu'à Bunia ? Pourquoi ne pas utiliser la route
16 principale, au lieu d'utiliser une autre route ?

17 R. Quand vous empruntez cette route de Bunia-Komanda, et de Komanda vers Eringeti,
18 vous allez passer au minimum deux semaines par véhicule. Cela veut dire que la route
19 était impraticable, une route que les camions passent... la route s'est enfoncée au moins
20 cinq mètres de profondeur. C'est en bas, vous regardez le véhicule dans la terre. Et
21 quand il pleut, ce trou-là est rempli d'eau. Pour que le véhicule passe, il faut avoir une...
22 une pompe pour dégager l'eau, et après ça, sécher la boue, ça prenait des jours et des
23 jours. Donc, c'est pour cela que la route ne facilitait pas. Même si vous... vous voulez
24 atteindre l'objectif, peut-être l'ennemi aussi peut profiter dans des embuscades pareilles
25 que quand vous êtes occupé avec des pompes, il vous attaque, vous abandonnez tout, et
26 il récupère. C'est dans ce sens-là que la route, les gens ne l'utilisaient pas.

27 Q. Rappelez-nous, même à... jusqu'à aujourd'hui, est-ce que c'est une route goudronnée
28 ou pas ?

1 R. Non, non, notre route n'a jamais été goudronnée. Donc, c'est la même route que la
2 Monuc a entretenue. Il a seulement aplani ça. Il a seulement arasé, et puis mettre de la
3 pierre dans les trous. C'est ça.

4 Notre Congo vit de cette pauvreté de la route depuis longtemps.

5 Q. Et en parlant de structures, d'une manière générale — « structures » au pluriel —,
6 Walendu-Bindi, au moment où le Congo devient indépendant dans les années 60, quels
7 types de structures existaient à l'époque à Walendu-Bindi ; le savez-vous — des
8 hôpitaux, des écoles, des infrastructures ? Quelle était la situation en ce qui concerne la
9 population locale ?

10 R. Ça, c'est une bonne question, Maître David. Parce que dans notre collectivité, tout ce
11 que les colons ont fait, ont construit chez nous, c'était la prison à haute sécurité — une
12 seule prison à haute sécurité. Et cette prison, jusqu'à maintenant, elle existe. Elle a été
13 construite à l'année 1931. Et cette prison s'appelle aussi « 31 ».

14 Le pont, n'en parlons même pas. Nous, nous fabriquons nos ponts nous-mêmes. On
15 abat les arbres, on étale sur une rivière. Ça arrive parfois que nous avons... je peux vous
16 dire que nous avons un pont qui, au monde, ça n'existe pas. C'est sous la rivière. Donc,
17 les véhicules passent, ils ne connaissent pas s'il y a le pont, mais ils passent dans l'eau,
18 mais le pont est en dessous. C'est un système qu'on a tout fait seulement pour élargir
19 l'espace, le lit de la rivière, pour que... il n'y a pas moyen de construire le pont ; on n'en
20 a pas, on n'en a pas. Donc, chez nous, les structures, c'est la prison à haute sécurité.

21 Q. Qu'en est-il des écoles, des hôpitaux, des centres de santé ? Quelle était la situation à
22 la fin de la période coloniale dans le territoire de Walendu-Bindi ; le savez-vous ?

23 R. Je peux vous donner un exemple direct d'Aveba Mukubwa. Quand vous écoutez le
24 nom d'Aveba Mukubwa, c'est en 86 qu'une petite poste de santé a été installée par mon
25 papa, à l'année 1986. Donc, la majorité de notre population de la collectivité chefferie de
26 Walendu-Bindi ne vivent que des soins traditionnels jusqu'à maintenant. Même
27 aujourd'hui, les angines, si vous allez à l'hôpital chez nous, les infirmiers vous dit : « Tu
28 rentres, ça, ce n'est pas la maladie, il y a d'autres maladies ». Quand vous allez à

1 l'hôpital, on vous dit : « Non, rentre, va consulter les... les vieilles mamans, les vieux
2 papas à la maison ».

3 Donc, c'est ça, Monsieur le juge Président. Jusqu'aujourd'hui, quand on vous dit que le
4 fétiche... fétiche. Moi, ça m'étonne de dire que les herbes que nous utilisons sont
5 devenues des fétiches. C'est des médicaments.

6 Q. Je reviendrai peut-être à cette question plus tard. Qu'en est-il des écoles, les
7 établissements scolaires qui ont été laissés à Walendu-Bindi ? Savez-vous ce qu'il en
8 était ?

9 R. Monsieur David, notre population se débrouille seule. Depuis l'époque coloniale,
10 l'époque de Mobutu, cette... le problème-là continue, le « conflit interethnique ».
11 Mobutu a envoyé le commando formé à Motawa (*phon.*), tout un bataillon, aller
12 incendier nos villages dans la collectivité, avec l'ordre... sous l'ordre de notre président.
13 C'était notre président qui a envoyé... qui a donné l'ordre à un commando d'aller
14 incendier chez nous. Si c'est notre président qui fait ça, bon, imaginez-vous, à l'époque,
15 les colons, est-ce qu'ils pouvaient avoir pitié, vraiment pitié ?

16 La route, nous l'avons labourée à la houe. Aujourd'hui, si vous circulez dans notre
17 collectivité, nous l'avons labourée à la houe. Il n'y a eu jamais de bulldozer qui a
18 travaillé chez nous pour nettoyer la route. Pour la première fois, peut-être que nos
19 enfants voient des bulldozers ; c'est avec les bulldozers de la Monuc. Je vous le dis avec
20 sincérité. Nos enfants... nos... nos familles ont commencé à voir les avions à l'année 86.
21 Ils voyaient des avions circuler dans le ciel. Donc, c'est ça.

22 M^e HOOPER (interprétation) : Bien.

23 Pourrait-on afficher brièvement une autre carte — EVD-D02-00119 —, afin, que nous
24 puissions voir Kanya Bayonga ? Pourrait-on l'afficher, s'il vous plaît ?

25 M^{me} LA GREFFIÈRE : La carte peut être visionnée sur « PC 1 ».

26 M^e HOOPER (interprétation) :

27 Q. Faisons abstraction des marques bleues, c'est autre chose. Nous voyons Beni. Au sud
28 de Beni, l'on voit Bulambo. Et plus bas, plus au sud, sous le lac — en fait, je ne me

1 rappelle même plus le nom du lac —, il y a Kanya Bayonga. C'est peut-être le lac
2 Stanley. Et plus bas encore, on peut voir le lac Kivu et Goma... au Rwanda. Très bien.

3 Devons-nous comprendre que vous participez à des combats à Kanya Bayonga,
4 vous-même ?

5 LE TÉMOIN :

6 R. Oui, David.

7 Q. En décembre, n'est-ce pas ? Ensuite, vous avez combattu contre le MLC, RCD/N et
8 l'UPC, en coalition, à Eringeti, donc de l'autre côté, en quelque sorte, de Beni ; est-ce
9 exact ?

10 R. Si je peux apporter une petite correction, qu'il n'y ait pas de confusion. Au mois de
11 novembre, je n'étais pas directement à Kanya Bayonga. Je suis arrivé juste jusqu'à Beni.
12 Je suis rentré. Les hommes, maintenant, les combattants de notre collectivité, qui
13 fréquentaient cette zone de Nord-Kivu, ce sont eux qui se sont fait appeler « mes
14 combattants ». Ils étaient sous mon commandant. C'est pour qu'on puisse comprendre
15 un peu la différence. Mais alors, pour ma participation, là, à Kanya Bayonga, c'est
16 encore après, c'est même après la chute de Bunia. Il y avait un affrontement encore qui a
17 éclaté à Kanya Bayonga.

18 Q. Donc, ces affrontements du mois de décembre, vous n'y avez pas participé. Eringeti,
19 23 et 24 décembre, là vous avez participé aux hostilités. Puis il y a eu d'autres
20 affrontements, ensuite, à Kanya Bayonga, auxquels vous avez participé. Pourriez-vous
21 être un petit peu plus précis, nous dire précisément à quel moment cela a eu mieux ?
22 Vous avez dit « après la chute de Bunia ». Mais pourriez-vous nous dire,
23 approximativement, à quelle date ou quel mois vous avez participé à ces hostilités ?

24 R. Oui. Monsieur David, quand... quand on a... quand Bunia est tombé, nous nous
25 sommes rendus à Beni. Même, vous allez vous souvenir qu'à l'arrivée de l'Artémis, on
26 est allé me prendre de Beni. Je suis arrivé à Beni. C'est à ce moment-là qu'il y a eu des
27 affrontements. Les Mai-Mai se sont ralliés à FDLR... aux FDLR. Je ne sais pas si c'était
28 les FDLR ou bien c'était le RCD/Goma, parce ce que c'était une confusion totale, mais il

1 y a eu, à cette période-là, un... un affrontement terrible.

2 Q. Fort bien.

3 Nous allons laisser cela de côté, et nous allons revenir à l'ordre chronologique.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Maître Hooper, juste une seconde. Nous essayons de
5 bien situer les dates et la participation éventuelle de Germain Katanga à Kanya
6 Bayonga, et à Eringeti, mais je vois qu'au *transcript*, page 15, à la ligne 4, vous avez
7 également évoqué d'autres... d'autres fronts, d'autres attaques, phonétiquement,
8 Fayemoyoyo (*phon.*), et cetera.

9 Q. Est-ce que vous situez ce que je... oui.

10 Bon, est-ce que c'est... ces événements-là, vous y avez participé, vous aussi, et à quelle
11 date se situent-ils ? Sont-ils entrent Kanya Bayonga et Eringeti ? À quel moment est-ce
12 que tout cela se situe — pour être un peu plus précis ?

13 LE TÉMOIN :

14 R. Pour être précis, Monsieur le juge Président, j'avais déjà donné cette lumière que
15 c'était le même jour où... la... la coalition entre l'APC et le commando, donc les FAC,
16 s'affrontaient à Eringeti, et nous, nous avons frappé sur les ailes... sur l'aile.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci.

18 Maître Hooper, merci.

19 Q. Et vous, vous étiez là ?

20 LE TÉMOIN :

21 R. J'étais avec les combattants à Ofay (*phon.*).

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Bien, merci.

23 Maître Hooper, je vous rends la parole.

24 M^e HOOPER (interprétation) :

25 Q. Oui, dans la traduction que j'ai eue de vos propos en anglais, on me disait « nous
26 avons été attaqués sur la "côte". Ofay (*phon.*), il s'agissait de l'aile sans doute. Il s'agissait
27 du lac, j'imagine, lorsque vous dites la côte en anglais, Ofay (*phon.*), finalement ?

28 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Le terme utilisé par M. Katanga, était « aile ».

1 M^e HOOPER (interprétation) :

2 Q. Sommes-nous proches d'Eringeti ?

3 LE TÉMOIN :

4 R. Je m'excuse aussi auprès des interprètes puis auprès de la Chambre parce que
5 peut-être c'est moi qui ai mal utilisé le mot. J'ai utilisé le mauvais mot pour signifier...

6 Monsieur le juge Président, il y a un terme technique qu'on dit il faut... militaire, qu'on
7 peut dire vous attaquez sur le plan aile. Donc, le plan aile, cela veut dire, il y a un force
8 qui vient de l'autre côté, et vous, vous frappez dans l'aile, donc, c'est... c'est dans ce
9 sens-là que je vous l'ai expliqué.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Compris. Je crois que nous avons compris.

11 Et la traduction, dans le *transcript* français, porte bien la mention « aile », entre
12 guillemets pour l'instant, mais c'est bien « l'aile » au sens militaire et stratégique du
13 terme.

14 LE TÉMOIN : Oui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Bien.

16 M^e HOOPER (interprétation) :

17 Q. Les endroits que vous avez énumérés et où ont eu lieu des faits de combats en
18 décembre 2002, les 23 et 24, en résumé, ces endroits sont proches d'Eringeti ; peut-on
19 résumer cela ainsi ?

20 Si vous n'êtes pas d'accord avec la façon dont je résume la situation, dites-le-nous.

21 M. MacDONALD : Je m'excuse d'interrompre à cette étape-ci, mais je crois que le
22 témoin a déjà expliqué précédemment où se trouvait Ofay (*phon.*), où se trouvaient les
23 localités dont il fait référence. On a parlé d'Ofay (*phon.*) hier, ça a été mentionné. mont
24 Hoyo, on en a parlé hier. Tous ces endroits — le témoin pourra confirmer — sont sur la
25 route de Komanda vers Beni.

26 M^e HOOPER (interprétation) :

27 Q. Est-ce exact ?

28 LE TÉMOIN :

1 R. Monsieur David, Monsieur le Procureur, je peux vous aider, c'est... c'est la tâche que
2 vous m'avez donnée pour vous aider.

3 En fait, tous ces villages-là sont sur la route vers Beni. Donc, Eringeti ; après Eringeti,
4 Otomaber (*phon.*) ; après Otomaber (*phon.*), il y a Ido ; après Ido, il y a Ofay (*phon.*) ;
5 Ofay (*phon.*), mont Hoyo ; mont Hoyo, Komanda, ainsi de suite. Donc, c'est dans ce
6 sens-là.

7 La distance, la distance est importante parmi ces villages-là. Donc, quand on dit qu'on a
8 attaqué sur ces villages-là, c'est parce que c'est là où était la base militaire de cette
9 coalition.

10 Donc, on ne peut pas attaquer seulement les villages, mais on attaque les camps bien
11 identifiés, là où il y avait des militaires. Parce qu'on a eu des militaires qui sont venus
12 de Beni, de l'APC, qui nous ont accompagnés avec exactitude, ils nous ont accompagnés
13 dans... dans des lieux précis. Ce n'est pas... veut dire que nous, nous avons pris nos
14 initiatives, non, il y avait des APC qui étaient avec nous, ils nous ont dit « allons sur tel
15 point, tel lieu, tel groupe part sur tel lieu, tel groupe sur... part sur tel lieu ».

16 C'était comme ça, Monsieur le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE :

18 Q. Alors, comme je veux être certain, et je pense que mes collègues aussi, d'avoir bien
19 compris, vous nous confirmez donc qu'à Kanya Bayonga, comme à... Eringeti, pardon, il
20 y avait bien des combattants venant d'Aveba ?

21 LE TÉMOIN :

22 R. Oui, Monsieur le Président.

23 Q. Et qui commandait ces combattants venus d'Aveba ?

24 R. Ce sont des APC, Monsieur le Président.

25 Q. D'accord, l'autorité hiérarchique opérationnelle venait de l'APC ?

26 R. Directement de l'APC, Monsieur le Président, et celui qui les chapeautait tous
27 maintenant, c'était l'Emoi.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci.

1 Maître Hooper.

2 M^e HOOOPER (interprétation) :

3 Q. Lors de votre premier déplacement à Beni, donc ce déplacement arrivait à son terme,
4 et puis vous rentrez à Aveba.

5 À quel moment êtes-vous rentré à Aveba ; vous en souvenez-vous ?

6 LE TÉMOIN :

7 R. Je dirais dans le... le début de deuxième semaine de décembre, début de
8 deuxième semaine.

9 Q. Et comment êtes-vous rentré ?

10 R. Nous sommes rentrés par avion.

11 Q. Et lorsque vous êtes rentrés, est-ce qu'au sein de la FRPI ou pour la FRPI, vous
12 occupiez quelque fonction que ce soit ?

13 R. Définir dans le sens technique, non ; dans le cadre de combattant, oui. Parce que j'ai
14 changé mon statut de commandant d'Aveba, de devenir le coordonateur, à Aveba.

15 Q. Et le camp BCA, quel nom portait-il, ce camp BCA ?

16 R. Au début du mois de décembre, ce camp a changé et il est devenu le bureau de la
17 coordination d'Aveba.

18 Q. Je propose que l'on continue d'évoquer la FRPI pour l'instant.

19 La FRPI, qu'était-ce, selon vous ? Quel rôle y jouiez-vous et quel rôle y jouaient les
20 combattants, si tant est qu'ils en aient eu un ?

21 Selon vous, lorsque vous êtes rentré à Aveba, lorsque vous êtes arrivé au mois de
22 décembre à Aveba, quelle lecture faisiez-vous de la situation ? Comment
23 interprétiez-vous la situation ?

24 R. Pour nous, les combattants, c'était très bien d'être appelé sous un nom. Comme ce
25 nom FRPI, on l'a entendu, que ça nous représentait, nous nous sommes accaparés de ce
26 nom. Nous nous sommes accaparés de ce nom pour dire que « bon, à partir de
27 maintenant, on s'appelle FRPI, c'est comme ça ».

28 Ce n'est pas... veut dire qu'on avait une idée pour dire que « non, le rôle de telle

1 personne, c'est ceci, ou telle personne, c'est cela », non, on a récupéré seulement.
2 On nous appelait avant les « cultivateurs » ; ça a changé, c'est devenu « l'autodéfense »,
3 et après ça « combattants », on a récupéré un nom qui s'appelait « les FRPI ».
4 Nous l'avons récupéré, Monsieur le Président.
5 Q. À ce moment-là, est-ce que vous-même, vous utilisiez le terme de président ?
6 M. MacDONALD : Objection, Monsieur le Président.
7 M^e HOOPER (interprétation) : Non, ça n'est pas une question directrice !
8 M. MacDONALD (interprétation) : Si, c'est une question directrice.
9 M^e HOOPER (interprétation) : Je ne vois pas très bien comment on peut évoquer le sujet
10 si je suis interrompu en permanence.
11 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Bon, allez.
12 M. MacDONALD : Il n'y a pas du tout d'objection qui n'a pas eu... pas eu lieu d'être.
13 Cela fait 1 h 45 que l'on évoque cela. Merci.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, Monsieur le Procureur, expliquez-nous ce qui
15 vous préoccupe. Vous avez le sentiment que cette question est trop suggestive.
16 M. MacDONALD : Oui, tout à fait, Monsieur le Président.
17 Alors, je crois qu'il n'est pas discuté et contesté qu'à un certain moment, M. Katanga
18 avait le titre de président.
19 Il faudrait savoir quand et c'est ça l'essence de l'objection.
20 Il y a eu des propositions de faites qui ont été... à nos témoins lorsqu'ils ont été
21 contre-interrogés.
22 Par la suite, cette théorie de quand monsieur est devenu un président a changé au fur et
23 à mesure que les témoins de la Défense ont témoigné.
24 Et maintenant, il faudrait que le témoin réponde à cette question de manière non
25 suggestive : « quand est-ce qu'il est devenu président, si tel est le cas ? »
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Mais je pense qu'il va répondre mais, en même
27 temps, plus vous vous exprimez, plus — me semble-t-il — vous facilitez la tâche de
28 M^e Hooper.

1 Alors, Maître Hooper, allez-y, au lieu de poser la question sous la forme « est-ce que
2 vous-même, vous utilisiez le terme de "président" ? », posez-la sous la forme qui vient
3 de vous être suggérée « à partir de quand vous a-t-on appelé "président" ? »

4 Ou alors, posez-la comme vous entendez la poser car c'est vous qui conduisez cet
5 interrogatoire principal.

6 M^e HOOPER (interprétation) : Oui, oui, j'aimerais poser la question de la manière
7 suivante.

8 Q. Il s'agit du mois de décembre, vous arrivez à Aveba. À ce moment-là, qui était
9 président de la FRPI, si tant est qu'il y ait eu un président de la FRPI ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. À base de quoi on pourrait élire un président du FRPI si le FRPI n'avait même pas...
12 un statut ?

13 Donc, il n'avait même pas un organigramme défini. On avait seulement les FRPI avec
14 comme chefs le porte-parole et le coordonateur à Beni. C'était fini.

15 Dans notre collectivité, le nom FRPI est amené par les commerçants qui allaient à Beni.
16 Ce n'est pas une chose officielle qu'on a présentée, qu'on a convoqué les gens à la
17 réunion pour dire « O.K, à partir de maintenant, nous avons changé le nom des
18 combattants, le nom de l'autodéfense, qui devint *ipso facto* le FRPI ». Non, ce n'était pas
19 fait comme ça. Heureusement que le... M. le Procureur reconnaît que moi, je me suis fait
20 appeler « président » au mois de février 2004.

21 Q. Je reviendrai à cette question le moment venu, parce que j'essaie dans la mesure du
22 possible de suivre l'ordre chronologique des faits.

23 Qu'était-ce finalement, la FRPI ? Quelle était sa fonction ? Quel était son objectif ? Selon
24 vous, à cette époque-là, quelle était la fonction de la FRPI ?

25 R. La FRPI, après cette récupération, on l'utilisait comme un parapluie pour qu'on soit
26 identifié, tout simplement. L'objectif n'était pas... nous ne savions pas l'objectif bien
27 défini de FRPI, parce que les détails même de FRPI nous « est » parvenus avec le petit
28 bouquin. C'est dans le petit bouquin qu'on a commencé un petit peu à lire qu'est-ce qui

1 était l'objectif de FRPI. On ne le savait pas. On savait pas. Mais on utilisait seulement ce
2 nom-là pour qu'on soit un peu sous couverture. Et puis, s'il y aura, par exemple,
3 l'intégration, parce qu'on savait déjà que l'Emoi est là à Beni pour l'intégration, il faut
4 qu'on s'intègre en ayant un statut, en ayant un nom.

5 Si on vous demande « Vous venez, vous... avant, avant que vous deveniez militaire, ici,
6 dans notre bureau d'intégration, où... où est-ce que vous avez évolué ? », il faut quand
7 même avoir un nom. Vous n'allez pas dire tout simplement que je viens du champ et je
8 deviens militaire, non.

9 Q. Entre votre retour à Aveba, en décembre, et l'attaque du 24 février sur Bogoro, des
10 changements ont-ils eu lieu dans la structure de la FRPI ?

11 R. Les changements dans « le » structure de FRPI, jusque là, ce n'était pas visible,
12 Monsieur David, c'était pas visible. On sait tout simplement qu'il y avait le début de
13 l'évolution. Les gens ont commencé à se regrouper, et petit à petit les gens se
14 regroupent massivement à Aveba, les gens se regroupent massivement à Nyabiri et à
15 Kagaba, à Singo, Kagaba, Gety. C'était ça, parce qu'à cette époque-là, là où il y avait la
16 possibilité d'avoir trois, quatre armes, il faut que les gens se regroupent autour de cette
17 arme.

18 Q. Je parle à présent de l'époque menant aux événements de Bogoro du 24 février. À ce
19 moment-là, donc, la FRPI avait-elle mis sur pied une structure ou une hiérarchie de
20 quelque type que ce soit ?

21 R. Jusque là, David, nous sommes en train de travailler seulement avec le nom, le nom
22 seulement de FRPI. Il n'y a même pas le squelette d'une hiérarchie possible, de dire que
23 ça, c'est le président, ça, c'est le vice-président, ça, c'est le secrétaire général. Ça n'existe
24 pas.

25 Q. Au moment des faits de Bogoro, une hiérarchie de combattants ou de commandants
26 des différents endroits où étaient situés des camps avait-elle été mise en place ?

27 R. Monsieur David, à cette époque, même après la chute de Bunia, quand vous
28 demandez... posez la question à au moins trois, quatre, cinq groupes que vous vous

1 rencontrez avec eux dans la ville de Bunia, vous allez vous trouver qu'il y a,
2 sur 30 personnes, au moins il y a 20 commandants. Vous allez vous demander :
3 sur 20 commandants, ils dirigent combien d'hommes ? Sur ces 20 commandants, est-ce
4 qu'il y a un titulaire et un second ? Non. Il y a toujours le commandant *full*. « Vous êtes
5 qui ? » « Moi, je suis le commandant des opérations. » « Moi, je m'appelle S4. » « Moi, je
6 m'appelle S2. » « Moi, je m'appelle commandant de bataillon. » Lui demander : « Vous
7 avez combien de... combien d'hommes pour que vous vous appelez le commandant
8 d'un bataillon ? » Il vous donne un petit cas de 12 ou 15 personnes. C'est ça. Les gens
9 créaient seulement des noms pour... pour des fantaisies, c'était pour des fantaisies, pour
10 qu'on sache que, moi, je suis aussi fort.

11 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

12 Q. Je souhaiterais... souhaiterais revenir à votre poste formel à Aveba. Quelle était votre
13 fonction, formellement parlant, donc, au cours des semaines menant au... à l'attaque de
14 Bogoro ?

15 R. À la veille... à la veille de l'attaque de Bogoro, j'étais coordinateur. Coordinateur dans
16 quel sens ? Ma fonction de coordinateur, c'était tout simplement de rapprocher les
17 combattants aux APC, de... de rapprocher les combattants à des petits... à des petites
18 instructions données par nos alliés. C'était ça, j'étais coordonnateur dans ce sens-là. Je
19 servais à la fois « le » médiateur entre les militaires au camp et la population dans la
20 cité.

21 Q. Et qui était le commandant des combattants à Aveba ?

22 R. Au BCA, c'était le commandant Mbadu.

23 Q. Et vous l'avez décrit déjà précédemment.

24 Mbadu avait-il un supérieur hiérarchique ?

25 R. Local ?

26 Q. Oui, local.

27 R. Directement, c'est Kasaki.

28 Q. Et entre Mbadu et Kasaki, où vous situiez-vous ?

1 R. Je... selon mon autorité, je pouvais dire que j'étais entre Mbadu et Kasaki, mais je ne
2 pouvais pas commander Mbadu parce que j'avais mon camp à l'écart.

3 Q. Vous nous avez parlé précédemment de l'APC, Garimbaya. Je ne vais pas y revenir
4 de façon détaillée, mais simplement, j'aurais souhaité que vous nous parliez de votre
5 relation avec eux.

6 R. Nos relations étaient bonnes, dans le sens qu'on était des frères. On défendait la
7 même cause. Si l'aide nous arrive, on « le » partageait toujours ensemble. S'il y a
8 instruction, on « le » recevait ensemble. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on avait nos
9 relations.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Je vous en prie, Madame. Oui.

11 M^{me} LA JUGE VAN DEN WYNGAERT (interprétation) : Maître Hooper, puis-je vous
12 interrompre ?

13 Je vois, à la ligne 15, M. Katanga dit : (*citation en anglais*). Et en français, il dit : « Mon
14 camp était séparé. »

15 Peut-être pourriez-vous préciser cela.

16 M^e HOOPER (interprétation) :

17 Q. Oui, je vous posais la question de votre place entre Mbadu et Kasaki. Et vous
18 répondez : « J'étais entre Mbadu et Kasaki, mais je ne pouvais pas commander Mbadu
19 parce que j'avais mon... à l'écart. »

20 Est-ce que vous avez dit « J'avais mon cas à l'écart » ou « mon camp à l'écart » ?

21 LE TÉMOIN :

22 R. Le camp. J'étais à Atele Ngba.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE :

24 Q. Pourquoi, en quoi est-ce que le fait d'avoir votre camp à l'écart ne permettait pas de
25 transmettre éventuellement des instructions ?

26 LE TÉMOIN :

27 R. Monsieur le Président, notre commandement, dans l'autodéfense, ça dépend de ceux
28 qui vous respectent. Si vous avez des gens à côté de vous qui se rassurent que c'est

1 vous, leur chef, ils se limitent là. Même si vous êtes président, vous descendez là-bas, ils
2 ne tiennent pas compte de vous. Donc, c'est pour cela que... parce que Mbadu a
3 commencé avec ces combattants-là de BCA, depuis leur fondation de base, ils ont
4 évolué ensemble jusqu'à cette période-là. Alors, il fallait... il fallait des temps, il fallait
5 des moments.

6 C'est pour cela que j'ai... je peux vous... je vais anticiper ça en avance, que l'importance
7 de l'APC pour nous était capitale, parce que le fait de voir les APC faire la parade, et
8 voir leur commandant venir lui donner des saluts, c'est ce qui a attiré que les
9 combattants commencent aussi à imiter ce geste-là, petit à petit. C'était lentement, ça n'a
10 pas commencé directement.

11 M^{me} LA JUGE DIARRA : Monsieur le Président, moi, j'ai un souci.

12 Si Kasaki était le chef de Mbadu, comment, lui, il va nous faire accepter que, lui, il était
13 entre les deux, sans pouvoir hiérarchique sur Mbadu ? Ça, c'est... Ces deux phrases
14 s'annulent. S'il est entre les deux, forcément, il est au-dessus de Mbadu... au-dessus de
15 Mbadu et au... oui, il est au-dessous de Kasaki et au-dessus de Mbadu. Il peut pas être
16 entre les deux et sans pouvoir sur Mbadu. Moi, je n'ai pas compris, s'il vous plaît.

17 LE TÉMOIN :

18 R. Je peux vous répondre, Madame.

19 Ça, peut-être, ça vous paraît étrange. Ça vous paraît étrange dans le sens que vous avez
20 une idée un peu évoluée. Mais chez nous, Madame, nous étions vraiment éparpillés
21 dans les idées. Éparpillés dans quel sens ? Par exemple, moi, je peux arriver au BCA, je
22 peux entrer directement chez Kasaki. Je dis à Kasaki : « Kasaki, il y a un problème A, B,
23 C (*phon.*). Par exemple, le commandant de l'APC a besoin de combattants. Ici, au BCA, il
24 faut nous faire sortir 30 combattants, et de l'autre côté, là où je suis, je vais vous fournir
25 10 combattants. »

26 Alors, si c'est Kasaki qui dit ça à Mbadu directement, il va l'exécuter, mais avec moi, il
27 faut coopérer. C'est ça, la différence. Avec Kasaki, c'est un ordre direct. Mais avec moi,
28 c'est une coopération. Mais en voyant la fonction, Madame, c'est la fonction que les

1 gens... si les gens venaient de l'extérieur, ils me... ils voyaient plus moi, Germain
2 Katanga, que de voir Mbadu. C'est dans ce sens-là que je dis que j'étais entre Mbadu et
3 Kasaki. C'est pour dire que je ne voulais pas dire que nous étions avec Mbadu sur le
4 même pied d'égalité.

5 Je voulais esquiver ça pour ne pas dire ça. Je ne sais pas si vous m'avez compris.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Simplement, Maître Hooper, nous sommes désolés
7 mais nous cherchons à obtenir le maximum d'éléments d'information sur ce point-là de
8 la part de M. Katanga.

9 Q. Est-ce que nous pouvons comprendre — et vous me dites si je me trompe —
10 qu'éventuellement Kasaki aurait pu faire parvenir des instructions à Mbadu par votre
11 intermédiaire ? Est-ce que c'est quelque chose de convenable, cela ?

12 LE TÉMOIN :

13 R. Si je demandais, oui.

14 Q. Et si Kasaki décidait de passer par vous pour transmettre des informations à Mbadu,
15 était-ce possible ?

16 R. Là il faut alors la coopération. Là on devrait coopérer.

17 Q. Et votre rôle de coordonnateur, dont vous nous avez parlé, vous donnait-il autorité
18 sur des hommes, au sens militaire du terme, sur des combattants ?

19 R. Ma fonction me permettait seulement le rapprochement.

20 Q. Coordonnateur donc ?

21 R. Oui, de coordonnateur. Ça facilitait seulement le rapprochement, par exemple, avec
22 les combattants qui pouvaient être à Kaswara. À Kaswara, je peux quitter et je dis : O.K,
23 avant que vous ayez une aide substantielle qui va venir, il faut que vous nous donniez
24 l'effectif : combien vous êtes, est-ce que vous êtes tous regroupés, il y a combien « de
25 nombre » d'armes, ainsi de suite. C'est dans ce sens-là.

26 Q. Est-ce que nous devons comprendre que Mbadu, commandant du BCA, avait
27 autorité sur des combattants en nombre X et que, vous, vous n'aviez pas de combattants
28 sur lesquels vous exerciez votre autorité ?

1 R. Oui, Monsieur le Président, Mbadu avait des commandements *full* sur ses
2 combattants.

3 Q. *Full* : plein ?

4 R. Plein.

5 Q. D'accord.

6 En revanche, vous, vous vous borniez à coordonner.

7 R. Je me (*inaudible*)

8 Q. À concilier.

9 R. À concilier.

10 Q. À rapprocher.

11 R. À rapprocher.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Maître Hooper, s'il vous plaît, vous avez la parole.

13 M^e HOOPER (interprétation) :

14 Q. Et sur quels combattants aviez-vous une autorité, si vous avez déjà eu une autorité
15 sur des combattants ?

16 LE TÉMOIN :

17 R. J'avais plus ou moins 60 hommes à Atelengba, les hommes fidèles à moi.

18 Q. Nous allons avancer un petit peu du point de vue chronologique, et nous arrivons à
19 la situation précédant Bogoro.

20 En avançant un petit peu sur le plan chronologique, est-ce que votre relation, vos
21 rapports avec Mbadu, par exemple, sont-ils restés les mêmes ou pas ?

22 R. À un certain moment donné, Mbadu avait des problèmes avec Kasaki. Pourquoi des
23 problèmes ? Il se peut que le peloton de l'APC qui était au BCA, Mbadu avait l'intention
24 de le ravir « les » armes. En les soumettant sous cette condition, il y avait des
25 combattants qui étaient prêts à faire ça, mais sans le consentement de Kasaki, ça a
26 changé la donne. C'est ce qui a fait que, vu que Kasaki était directement au BCA, il a
27 envoyé quelqu'un aller m'appeler et puis venir avec une force de dire à... au
28 commandant Mbadu de ne plus faire ça. Et puis, c'est à partir de là que la... l'autorité de

1 Mbadu a commencé à chuter. C'est là que, maintenant, je vais commencer à dominer sur
2 les combattants de BCA. C'était progressif.

3 Q. Pouvez-vous nous donner, par exemple, le mois où Kasaki vous a demandé de venir
4 dire à Mbadu de s'arrêter ? Est-ce que vous vous rappelez du mois ?

5 R. C'était dans le début du mois de janvier.

6 Q. De quelle année ?

7 R. 2003.

8 Q. Fort bien.

9 Et au moment de Bogoro, quel était la position de Mbadu ? Est-ce qu'il avait encore
10 autorité et commandement sur ses hommes ou est-ce qu'il avait perdu cette autorité ou
11 pas ?

12 R. Oui, Mbadu... Mbadu était toujours là. Il était toujours là. Je venais de temps en
13 temps, comme j'ai... les combattants me considéraient comme leur chef, dès lors... au
14 moment où Kasaki a dit que, non, commandant Mbadu pour les problèmes
15 disciplinaires, la sanction disciplinaire, il va avoir au moins des réserves sur vous
16 maintenant. Il avait choisi à l'époque... parce que je n'étais pas à temps plein au BCA, il
17 avait choisi, à l'époque, Iringa... un certain commandant Iringa qui devrait assumer le
18 commandement au BCA en ce moment-là.

19 Q. Et ce nom est épilé de la manière suivante : I-R-I-N-G-A ; est-ce exact ?

20 R. Oui, Iringa, oui.

21 M. MacDONALD : Excusez-moi. Juste pour question de précision, je ne sais pas si on
22 parle de 10 février ou 24 février pour cette question-là.

23 LE TÉMOIN :

24 R. Monsieur le Procureur, nous ne sommes pas au 10 février ; nous sommes en
25 janvier 2003.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Début du mois de janvier, page 35, *transcript*
27 français, ligne 20.

28 M. MacDONALD : C'est ça. C'est que... oui, 24... ligne 24, Monsieur le Président, à la

1 page 35.

2 Et au moment de Bogoro, quelle était la position de Mbadu ? Je ne sais pas.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors...

4 M. MacDONALD : Lorsqu'on fait référence à Bogoro, il y a le 10 maintenant.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Effectivement, la question de M^e Hooper était : « Et
6 au moment de Bogoro, quelle était position de Mbadu ? »

7 M MacDonald souhaite obtenir la précision : Bogoro 24 février ou 10 février 2003 dont
8 vous avez fait état hier ?

9 Je pense que dans l'esprit de M^e Hooper, c'est le 24 février, la date des faits qui nous
10 concerne, plus directement.

11 M^e HOOPER (interprétation) :

12 Q. Oui, je ne parle pas précisément de l'une ou l'autre date. En fait, je tente du mieux
13 que je peux, et dans la mesure des capacités de M. Katanga, c'est de nous faire une idée,
14 une idée de nous donner un cliché, pour ainsi dire, de la veille de l'attaque de Bogoro.
15 Et nous sommes en train de parler de l'attaque de Bogoro du 24 février 2003.

16 Je comprends que l'exercice ne soit pas aisé, mais la situation... étant donné que la
17 situation évoluait, il y a les personnalités qui sont en cause. Il y a le BCA. Mbadu, si j'ai
18 bien compris, son pouvoir commence à lui échapper ; il... il jouit encore d'une certaine
19 autorité. Mais il y a également un autre homme, un nommé Iringa.

20 Nous avons abordé la question d'Atele — Atele Ngba, plus précisément.

21 Comment appelait-on également Atele Ngba ; est-ce qu'elle portait un autre nom ?

22 LE TÉMOIN :

23 R. Atele 2.

24 Q. Et qu'est-ce que c'était Atele 1 ?

25 R. Atele 1, c'est très loin là-bas, à côté de Codeza. Donc, le quartier de Atele 2 a été...
26 Celui qui a construit une maisonnette pour la première fois est venu de Atele 1, donc
27 Atele Lowa. Alors, quand il est arrivé là, quand il a construit la première maisonnette
28 là-bas, il a dit qu'à partir de maintenant ce village s'appelle Atele 2.

1 Q. Bien. Un peu d'histoire locale.

2 Garimbaya, nous avons évoqué ce sujet.

3 Permettez-moi de vous reposer la question. Et là encore nous essayons d'avoir une idée
4 de la situation et des événements relative au commandement juste avant l'attaque.

5 Garimbaya, aviez-vous une autorité ou un contrôle sur lui, une autorité de
6 commandement formel ?

7 R. Jusqu'à cette époque, Garimbaya, chez nous, personne ne le contrôlait. Il était un
8 élément de l'APC, il était à l'aéroport, il était indépendant. il dépendait seulement avec
9 ses collègues de l'APC qui étaient au BCA ; ils coopéraient entre eux.

10 Q. Et avec qui coopérait-il au camp BCA ?

11 R. À cette époque-là, c'était M. Kambale. Kambale, on l'appelait aussi Mbale,
12 commandant Mbale.

13 Q. Je crois que le nom a été évoqué : Kambale, également connu sous le nom Mbale.

14 Et quel était sa fonction exactement ; à la veille de Bogoro, quel était son rôle, quelle
15 autorité avait-il ?

16 R. Mbale restait toujours commandant de peloton. Il restait toujours commandant de
17 peloton.

18 Q. Au sein de quelle force ?

19 R. Force de l'APC.

20 Q. Laissons de côté maintenant Aveba. Et rappelez-vous que nous cherchons à nous
21 faire une idée de la situation la... à la veille de Bogoro, pour comprendre également les
22 rapports que vous avez avec les personnes autour de vous.

23 Donc, Bogoro. Et Yuda d'abord, comme vous l'avez dit la semaine dernière, était
24 commandant là-bas. Il était commandant de la garnison... garnison et... ou de la partie
25 de la garnison qui l'avait suivi à Kagaba.

26 Quel rapport entreteniez-vous avec Yuda et quel pouvoir de commandement
27 aviez-vous sur lui, si tant est que vous ayez eu de pouvoir sur lui ?

28 R. Pour parler de pouvoir, là, disons, on ne doit rien parler du pouvoir parce qu'il était

1 là, *full* de lui-même. Donc, il était au top de lui-même.

2 Alors, ce que... ce que je peux dire de nos relations, d'abord je vous dirai que quand
3 nous étions à Beni, donc au mois de novembre 2002, celui qui a facilité l'atterrissage à
4 Aveba, c'était Yuda parce que c'est lui qui avait une radio multi-fréquences qui, lui de
5 son côté aussi, avait les codes... les codes secrets de l'APC... de l'état-major de l'APC.
6 Alors, pour coordonner l'atterrissage par avion à Aveba, pour expliquer si la météo est
7 bonne, pour expliquer si peut-être l'avion peut arriver dans une bonne condition, c'est
8 Yuda qui quittait Avenyuma avec cette radiophonie jusqu'à Aveba, il l'installe là-bas et
9 puis coordonnait notre premier atterrissage, au mois de... au mois de décembre, oui.

10 Q. Donc, il y a des communications.

11 Passons maintenant à la veille de Bogoro.

12 À ce moment-là, il s'est installé à Kagaba, il a établi son camp là. En une phrase, est-ce
13 que vous aviez une autorité, un commandement sur lui ?

14 R. Je n'avais pas de commandement sur Yuda. Yuda dépendait de l'APC.

15 Q. Vous nous avez parlé de Gety et du capitaine Mutumbo et une compagnie de l'APC
16 là-bas. Quelle autorité aviez-vous sur lui ?

17 R. Capitaine Mutumbo, c'est un capitaine, comme vous l'appellez « capitaine ». Même à
18 l'époque de Mobutu, il était capitaine. Et moi qui n'a pas même pas de grade, comment
19 je serais...

20 Il était capitaine, c'est une grande responsabilité. Il dépendait de l'APC.

21 Q. Move, où était-il ? Et quel... était-il sous vos ordres, Move ?

22 R. Move n'était pas sous mes ordres.

23 Q. Et rappelez-nous, où était-il ; est-ce que vous le savez ?

24 R. Move était à Nyabiri.

25 Q. Et Cobra Matata, à Bavi — Bavi Olongba —, oui, vous dites que oui ? Était-il sous
26 vos ordres ?

27 R. Absolument non. Cobra cherchait même à me tuer aussi.

28 Q. S'agissant de l'attaque de Bogoro du 24 février, d'après ce que vous avez appris ou

1 entendu dire, savez-vous si Cobra Matata avait participé à cette attaque ou pas ?

2 R. Non, selon ce que j'ai appris, Cobra Matata n'a pas participé à l'opération de Bogoro.

3 Q. Nous avons abordé ce sujet la semaine dernière, mais je voudrais le resituer en
4 contexte. Avez-vous jamais été à Zumbe ? Et quand avez-vous rencontré Mathieu
5 Ngudjolo pour la première fois ?

6 R. Monsieur David, je n'ai jamais été à Zumbe. Je ne connaissais même pas le nom du
7 village... si ça s'appelait Zumbe. J'ai rencontré Mathieu Ngudjolo pour la première fois
8 le 8 mars 2003, à Dele.

9 Q. Je voudrais maintenant aborder le sujet des appareils de communication — les
10 téléphones, les radios, et cetera.

11 Évidemment, ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de savoir ce... ce qu'il en était
12 de la ville de Bogoro. Donc, dans ce contexte, pourriez-vous nous éclairer, nous
13 expliquer quelle était la situation ?

14 Tout d'abord, nous avons entendu parler de talkie-walkies, et nous croyons comprendre
15 qu'il s'agit d'appareils que l'on peut prendre dans sa main. Est-ce que vous disposiez de
16 talkie-walkies ? Est-ce que vous-même, à Aveba, vous en aviez ? Et si oui, savez-vous si
17 d'autres en disposaient ? Et dans quelle mesure pouviez-vous communiquer au moyen
18 de talkie-walkies ? Très brièvement.

19 R. Les talkie-walkies ont commencé à apparaître chez nous au mois de décembre.
20 Quand nous sommes venus de Beni, nous sommes arrivés à peu près avec six
21 *walkie-talkies* et un Thuraya — un téléphone satellitaire.

22 Q. Laissez de côté les téléphones Thuraya pour l'instant. Ne mêlons pas les choses.

23 Les talkie-walkies d'abord, quelle était leur portée ? Et est-ce qu'ils avaient un nom
24 particulier, est-ce qu'ils avaient une marque de commerce ? Aidez-nous un peu.

25 R. La marque que j'ai amenée de talkie-walkies de Beni à Aveba, c'était le Icom, ICom,
26 Icom. Donc « I » comme en français, « I » comme en anglais.

27 Q. Et quelle était leur portée ?

28 R. À cette période... À cette époque, certains *walkie-talkies* travaillaient seulement dans le

1 rayon de 5 mètres... 5 kilomètres carré, 5 kilomètres carré. Au rayon de 5 kilomètres, s'il
2 vous plaît, pas de 5 kilomètres carré — le rayon de 5 kilomètres.

3 Q. Vous avez évoqué le Thuraya. Le T-H-U-R-A-Y-A ; c'est bien cela, Thuraya ? C'est un
4 téléphone satellite ? Est-ce qu'il est... c'est un téléphone de la taille d'un portable, comme
5 on en utilise aujourd'hui ? À quoi ressemblait-il, pour nous donner une idée ? Très
6 brièvement, à quoi ressemblait-il ?

7 R. J'ai vu à la télévision que les Thuraya ont évolué. Ils ont réduit même leur grandeur.
8 Mais le Thuraya que j'avais pourrait être peut-être à la même taille des appareils des
9 agents de sécurité.

10 Q. Vous parlez de quoi au juste, la radio ? Regardez, par exemple, l'agent de sécurité, le
11 téléphone qu'il a, le téléphone qu'il nous montre maintenant, nous pouvons voir... je ne
12 sais pas mesurer les choses en centimètres. Aux fins de la transcription, l'on pourrait
13 peut-être avoir une idée précise. Et est-ce qu'il... il a une antenne ? Est-ce que ça
14 ressemble à un Thuraya ?

15 R. C'est presque la même forme, presque la même forme. Oui.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE :

17 Q. Plus que la forme, la même taille ?

18 LE TÉMOIN :

19 R. Je dirais presque tout.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Bon.

21 Merci, Monsieur l'agent de sécurité. Vous êtes appelé à faire beaucoup de choses.

22 M^e HOOPER (interprétation) :

23 Q. Donc, c'est probablement deux fois la taille d'un portable moderne, sinon trois fois la
24 taille d'un portable moderne.

25 Est-ce qu'il avait une antenne intégrée de quelques centimètres, pour que nous sachions
26 exactement ce à quoi l'on fait référence ? L'on pourrait peut-être mesurer ce téléphone
27 durant la pause.

28 Je regarde, je constate l'heure qu'il est. Il me reste encore quelques minutes. Alors,

1 permettez-moi de vous poser la question suivante.

2 Ce téléphone satellite...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Maître Hooper, il faudrait que M^{me} le greffier, en
4 rentrant tout à l'heure, apporte un... un centimètre, pour que nous puissions mesurer et
5 faire apparaître au *transcript* la dimension approximative, mais de ce que M. Katanga
6 nous indique.

7 Oui, Monsieur le Procureur.

8 M. MacDONALD : Peut-être tout simplement photocopier l'image et la verser au
9 dossier. C'est encore beaucoup plus simple.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Comme vous le voulez. La solution la plus simple...
11 ou les deux solutions.

12 M^e HOOPER (interprétation) : Aux fins de la transcription, nous pourrions peut-être
13 apporter un appareil photo demain, et prendre une photo, tout simplement.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Voilà. Parfait. C'est encore la meilleure solution.
15 Merci.

16 Nous savons que l'équipe de défense de Germain Katanga maîtrise parfaitement la
17 photographie.

18 LE TÉMOIN : Ou bien, Monsieur le Président, excusez-moi, il y a des... de ces marques
19 de Thuraya qui sont encore même dans le dictionnaire. On peut trouver ça. Et puis on
20 balance. Je peux montrer la marque que j'avais.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : M^e Hooper verra quelle est la formule qui lui paraît
22 la meilleure. L'important est que nous puissions simplement bien visualiser ensuite ce
23 qui, aujourd'hui, nous paraîtra clair mais qui, dans quelques jours, nous sera... nous
24 paraîtra nettement moins clair.

25 Je crois surtout, Maître Hooper, qu'il nous faut suspendre maintenant. C'est ce que nous
26 allons donc faire.

27 Il est pratiquement 16 h 30.

28 Monsieur Katanga, nous nous séparons pendant 30 minutes, et nous nous retrouverons

- 1 à 17 h, pour une deuxième partie d'audience, jusqu'à 19 h.
- 2 Monsieur l'agent de sécurité, si vous voulez bien, donc, raccompagner M. Katanga
- 3 jusqu'à sa place, et puis nous suspendrons ensuite l'audience.
- 4 L'audience est donc suspendue. Nous la reprendrons à 17 h.
- 5 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 6 (*L'audience, suspendue à 16 h 29, est reprise en public à 17 h 05*)
- 7 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Veuillez vous asseoir.
- 9 Nous reprenons donc nos débats.
- 10 Maître Hooper, vous avez la parole.
- 11 M^e HOOPER (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.
- 12 Alors, ce téléphone satellite Thuraya, on me dit qu'une photo en sera prise et qu'on nous
- 13 la remettra demain ou prochainement. Aux fins du compte rendu, je vous le signale.
- 14 Q. Dans l'intervalle, pour ceux d'entre nous qui « sommes » quelque peu dépassés par
- 15 ces appareils extrêmement sophistiqués, un Thuraya, donc ce téléphone satellite, que
- 16 fait-il, que permet-il de faire, à qui parlez-vous avec un Thuraya ?
- 17 LE TÉMOIN :
- 18 R. Le Thuraya, c'est un appareil satellitaire, un portable, donc c'est le petit format du
- 19 (*inaudible*) ou bien de valise satellitaire qui a une petite dimension qui facilite la
- 20 communication là où il n'y a pas de couverture de réseau.
- 21 Q. Avant l'attaque sur Bogoro, aviez-vous un tel appareil ?
- 22 R. Il y en avait déjà à Aveba.
- 23 Q. Qui en avait un ?
- 24 R. C'était chez moi, mais celui qui l'utilisait, c'était Mike-4, l'officier de transmission.
- 25 Q. Et vous-même, vous en aviez un, à ce moment-là ?
- 26 R. Non. À ce moment-là, on avait seulement cet unique appareil Thuraya... seulement,
- 27 on en avait un.
- 28 Q. Et vous-même, est-ce que vous avez jamais eu un téléphone Thuraya qui était le

1 vôte ?

2 R. Oui, après, j'en avais trois.

3 Q. Très brièvement, où vous êtes-vous procuré chacun de ces trois téléphones ?

4 R. Les trois autres, je les ai procurés en Ouganda. C'est Museveni qui me l'avait confié
5 ça. Quand je dis Museveni, c'est le président ougandais.

6 Q. Fort bien.

7 Donc, ça, c'est arrivé plus tard. Nous y reviendrons peut-être ultérieurement.

8 Les téléphones ordinaires, qu'en était-il ? Est-ce qu'il y avait des réseaux de téléphonie
9 normale disponibles à Aveba en 2002, au début de 2003 ?

10 R. Jusqu'aujourd'hui, à Aveba, il n'y a pas de réseau cellulaire. Pour être précis, à cette
11 époque-là, même Bunia n'avait pas des... des antennes cellulaires aussi.

12 Q. Je propose que nous laissions de côté les talkie-walkie ainsi que les téléphones et que
13 nous passions aux appareils de transmission radio de plus grande taille. Donc, nous
14 avons...

15 Y avait-il un appareil de transmission radio disponible à Aveba ? Et si oui, de quel type
16 de dispositif s'agissait-il et où se situait-il ?

17 R. L'appareil de communication, la radiophonie qui était à Aveba, c'était un multi-
18 fréquences de la marque Iphone qu'a amené Mike-4 au mois de janvier 2003.

19 Q. Pourriez-vous nous rappeler la marque de l'appareil ?

20 R. Icom.

21 Q. Merci.

22 Mike-4, nous l'évoquerons de façon plus détaillé dans quelques instants, mais il l'a
23 amené avec lui au mois de janvier 2003.

24 Quelle était la portée, la capacité de ce téléphone, radio multi-fréquences ?

25 R. Cette radiophonie avait... couvrait une importante distance que je... je ne peux pas
26 imaginer même. Je ne sais pas si ça couvre combien de kilomètres, mais elle couvrait
27 une grande distance.

28 Q. Est-ce que vous auriez été à même de contacter quelqu'un à Kinshasa, par exemple ?

1 De quel type de distance parlons-nous ?

2 R. O.K. Comme on n'avait pas directement une ligne droite à utiliser avec la fréquence
3 directement à Kinshasa, je dis qu'on n'a pas essayé ça, mais ça pouvait, ça pouvait, ça
4 pouvait, parce qu'on contactait facilement Beni, Kisangani, Équateur. Ça captait partout.

5 Q. Y avait-il d'autres types de... d'appareils de téléphonie à Aveba ?

6 R. Il y avait une radiophonie blanche des missionnaires qui étaient stationnés au centre
7 de santé d'Aveba.

8 Q. Et avec qui pouviez-vous communiquer ?

9 R. En fait, la radiophonie-là, la phonie blanche qui était au centre de santé, c'était pour
10 le... les... les infirmiers, les pasteurs et ainsi de suite. Donc, ils pouvaient « se »
11 communiquer avec ça dans des différents postes de santé où... « où ils avaient ».

12 Q. Et quelle en était la portée ou couverture ?

13 R. La... Aveba pouvait communiquer avec Tchekele ; ça, c'est dans les 5 à 6 kilomètres.
14 Et puis, ils pouvaient communiquer avec Gety qui est à plus de 10 kilomètres. Oui, c'est
15 la distance qui était directe, c'est ça. Mais, au-delà, il faut faire le relais.

16 Q. Était-ce... Est-ce que l'APC ou d'autres combattants utilisaient la phonie blanche à
17 Aveba ?

18 R. Non, non, non, non. En fait, pour... pour qu'on soit juste, comment la phonie
19 multifréquences est... a été placée à côté de phonie blanche... de la phonie blanche.
20 C'est seulement parce que nous, quand la phonie... le multifréquences est arrivé, on
21 n'avait pas de batterie, on n'avait pas de chargeur en permanence. Donc, on
22 dépendait... on achetait le carburant, on allume le groupe électrogène du centre de
23 santé. On profitait pour utiliser notre radio. C'est dans ce sens-là qu'il y a eu un peu
24 rapprochement entre les deux phonies, mais ça n'avait pas de contact pour dire que
25 l'APC « puisse » utiliser la phonie blanche. Ils vont utiliser la phonie blanche pour
26 parler avec qui ? Avec le pasteur ou bien avec les... les infirmiers ? Absolument non.

27 Q. Combien de groupes électrogènes y avait-il à Aveba en janvier ou en février 2003 à
28 votre disposition ?

1 R. Sur place, à Aveba, il y avait deux générateurs. Mon papa avait un générateur qui
2 était en panne et le générateur du centre de santé qui fonctionnait. C'était deux, à
3 l'époque.

4 Q. Le carburant, où vous le procuriez-vous ?

5 R. En provenance de Beni.

6 Q. Suite aux événements de Bogoro, au cours des mois ou des années qui ont suivi les
7 faits, à Bogoro, vous aviez des téléphones Thuraya qui vous avaient été fournis par
8 Museveni ; est-ce que s'agissant des transmissions, la situation a changé après les
9 événements de Bogoro ?

10 R. Oui. Quand les gens... Après Bunia, quand il y avait la... quand il y avait la
11 pacification, la situation même à Bunia a évolué : il y a eu l'installation des antennes de
12 relais satellitaires, pas... non, cellulaires, plutôt, pas satellitaires. C'est ce qui a permis
13 que la communication change de l'archaïque au professionnel, donc, si vous me le
14 permettez.

15 Q. Vous... Vous nous avez dit que c'est au centre sanitaire qu'étaient basés les appareils
16 multifréquences ; est-ce qu'il est resté au centre de soins, cet appareil ? Et sinon, en quoi
17 la situation a-t-elle évolué ?

18 R. Oui, cette radio est restée là jusqu'au... jusqu'au mois de mars, jusqu'au mois de
19 mars.

20 Q. Et que s'est-il passé à ce moment-là ?

21 R. Après cela, la radio est descendue au camp BCA.

22 Q. Qu'en est-il des autres camps ou des autres commandants à Walendu-Bindi ? Est-ce
23 que l'un ou plusieurs d'entre eux disposaient de dispositif de transmission radio, pour
24 autant que vous le sachiez ?

25 R. Il y avait seulement deux phonies multifréquences dans notre collectivité, donc à
26 Kagaba... non, d'abord, c'était à Avenyuma qui est déplacé à Kagaba au mois de
27 janvier. Et, au mois de janvier, aussi, Mike-4 amène une radiophonie à Aveba, donc
28 deux radiophonies multifréquences. Le reste, ils avaient des walkies-talkies.

1 Q. Avez-vous eu des contacts radio au cours de la période qui a précédé l'attaque sur
2 Bogoro avec Bedu-Ezekere, Zombe, Bogoro, tous ces... l'un quelconque de ces endroits
3 situés sur les monts Bleus ?

4 R. Peut-être je vous dirais tout simplement que le nom de Zumbe, on ne le connaissait
5 pas à cette période. On ne le connaissait pas. Mais, on a vu chef Manu, moi, je l'ai vu à
6 Aveba, mais je n'ai jamais parlé avec lui à la radio... à la radiophonie, non. Je l'ai vu
7 seulement à Aveba, on a fait route ensemble jusqu'à Beni, et nous sommes rentrés. Je
8 n'ai jamais eu de contact avec les gens de Zumbe.

9 Q. À présent, je souhaiterais vous poser des questions à propos des fournitures d'armes.
10 Avant les livraisons en provenance de Beni, suite à votre déplacement à Beni
11 de novembre ou décembre 2002, avant cette période-là, comment l'homme de la rue à
12 Aveba, et non pas l'APC, donc les combattants locaux d'Aveba obtenaient-ils des
13 AK-47 et autres armes du même type, si tant est qu'ils en aient obtenu ?

14 R. Les armes à Aveba, on les avait ramassées à l'époque de l'UPDF. Nous les avons
15 ramassées à l'époque de l'UPDF. Donc, le nombre d'AK-47 qui était à l'époque à Aveba,
16 c'était le nombre des Ougandais qui sont restés à Aveba.

17 Q. Désolé, mais il y a quelque chose qui m'échappe. Vous dites « le même nombre que
18 ceux des... Ougandais restés à Aveba » ?

19 R. « Restés à Aveba » signifie que si un Ougandais mourrait au champ de bataille, son
20 arme aussi restait. Elle abandonnait le corps, et puis, l'arme, aussi elle partait, elle
21 fuyait. Donc, si je dis que le nombre de corps correspondait au nombre d'armes, ce qui
22 veut dire que le nombre d'armes n'était pas important. C'était pas beaucoup, à cette
23 époque. Les armes... Les AK-47, on en avait, mais ce n'était pas nombreux ; mais plus
24 tard, on a eu à avoir des AK-47 en achetant aussi chez les... chez des militaires de
25 l'APC. Donc, ça avançait progressivement.

26 Q. Suite à votre déplacement à Beni, vous êtes rentré en compagnie d'autres, y compris
27 le chef Manu, et vous êtes arrivé en avion et avez atterri à Aveba ; aviez-vous avec vous,
28 à bord de cet avion, des armes ou des équipements, de quelque nature que ce soit, que

1 vous auriez emmenés avec vous à Aveba ?

2 R. Les armes qui étaient avec nous, directement, il y avait à peu près deux sacs, deux
3 sacs avec les munitions. Alors, dans ces deux sacs, il y avait à peu près 50 AK...
4 50 AK — j'espère c'était 100 AK — qui étaient dans les sacs avec les munitions.
5 D'ailleurs, ce sont ces deux sacs qui ont facilité aussi... ça nous a fait... ça a... nous a
6 donné l'opportunité d'avoir des sièges.

7 Q. Il y a une question de nos interprètes : vous disiez des sacs qui étaient également
8 utilisés comme... vous avez dit « sièges », mais les choses ne sont pas tout à fait claires.
9 Que vouliez-vous dire par « sièges » ? Vous vouliez dire endroit pour s'asseoir ou pour
10 assiéger un endroit ?

11 R. Oui, pour des raisons commerciales, tous les sièges dans le... à bord de l'avion, ils ont
12 enlevé ça, pour laisser « d'espace », pour mettre des marchandises. Alors, en plaçant des
13 sacs à bord de... à l'intérieur, ça nous permet... ça nous donnait l'opportunité de nous
14 asseoir, mais si ce n'est pas ça, vous restez debout dans l'avion.

15 Q. Fort bien.

16 Donc, vous êtes arrivé à bord d'un avion en compagnie du chef Manu ; de quel type
17 d'avion s'agissait-il ? Le savez-vous ?

18 R. C'était l'Antonov 28.

19 Q. Sa charge, la connaissez-vous ; avez-vous la moindre idée de la charge utile d'un tel
20 Antonov ?

21 R. Sur l'aéroport macadamisé, cet... cet appareil pourrait transporter jusqu'à 2 200 kilos.
22 Sur l'aéroport comme le NRA qui a seulement des graviers, deux tonnes ; mais pour
23 Aveba, c'était la même chose, deux tonnes, donc 2 000 kilos.

24 Q. Donc, vous nous avez dit que c'était de la terre battue, cette piste d'atterrissage ; elle
25 existait depuis combien de temps, cette piste d'atterrissage ? Est-ce qu'elle a évolué de
26 quelque manière que ce soit ?

27 R. Oui, au départ, ce sont des missionnaires.

28 C'est un missionnaire protestant qui avait arrangé cette piste d'atterrissage. C'était pour

1 de petits appareils de 6... 4 à 6 places. Ce sont de petits appareils. Alors, ça facilitait à
2 ces... à ces missionnaires d'aller vite à... à Nyankunde, faire ce va-et-vient et puis aider, à
3 l'époque, le centre de santé. S'il y a un malade qu'il faut... s'il peut passer pour
4 l'intervention chirurgicale, on appelait ce petit appareil pour... on le met à l'intérieur, on
5 l'envoie à l'hôpital à Nyankunde.

6 Q. Puisqu'il s'agissait d'un Antonov 28, est-ce qu'il a fallu modifier l'aéroport ? Et si oui,
7 de quelle manière ?

8 R. C'était obligatoire de modifier la piste, parce que l'appareil qui atterrissait là-bas, c'est
9 un petit appareil. Alors, il fallait élargir la piste et puis augmenter un peu de gravier. Là
10 où vous sentez que c'est du sable — donc la terre n'est pas solide —, il fallait couvrir ça
11 avec des graviers.

12 Q. Et qui a dirigé ces travaux ? Qui a donné l'ordre pour soient effectués ces travaux ?
13 Qui a supervisé les travaux sur le terrain ?

14 R. Celui qui a supervisé le travail, c'était Yuda.

15 Q. Entre le moment où vous êtes rentré de Beni, lors de votre premier voyage,
16 jusqu'au 23, 24 février, c'est-à-dire le moment de l'attaque sur Bogoro, durant cette
17 période, combien de livraisons par avion, livraisons de matériel, ont été effectués à
18 Aveba ? Le savez-vous ?

19 R. Le nombre, avec exactitude, des rotations d'avion, je... je peux pas, parce qu'au cours
20 du mois de février je vous dirais que, parfois, l'avion faisait deux fois la rotation dans
21 une semaine. Alors, ça peut y arriver que, moi, je prends l'avion qui arrive le mardi, je
22 pars à Beni, et le vendredi je rentre avec le même appareil.

23 Donc, avoir vraiment l'idée de nombre exact de rotations d'avion, je n'en ai pas. Ça
24 arrivait parfois qu'une semaine s'écoule aussi sans que ça atterrisse. Donc, l'avion venait
25 sur... en cas de besoin. Mais pour avoir un chiffre... dire peut-être 6 fois, 6 fois ou plus.

26 Q. Entre le moment où vous rentrez de Beni et l'attaque du 24 février, c'est-à-dire entre
27 8 et 10 semaines sur le (*inaudible*) période, pendant cette période, pouvez-vous nous
28 donner une idée du temps que vous avez consacré, loin d'Aveba, à Beni, à combattre,

1 comme vous l'avez dit, la coalition à Eringeti ? Combien de jours ou de semaines, entre
2 la mi-décembre et le 24 février, avez-vous passés à l'extérieur de la région ?

3 R. Maître David, nous sommes rentrés de Beni, je dirais, dans la deuxième semaine du
4 mois de décembre. Je ne suis pas précis mais je vous dis dans la deuxième semaine du
5 mois de décembre.

6 Alors, une semaine après, nous sommes retournés encore là-bas. Donc, nous sommes
7 retournés au front. Donc, cette période-là de milieu... dans la vingtaine — 23, 24, 25, 26,
8 27 — jusqu'au début janvier, j'étais dans cette zone là-bas. Et après cela, je suis rentré à
9 Aveba, au mois de janvier... dans le mois de janvier.

10 Q. Et lorsque vous vous rendiez à Beni, en dehors de ce déplacement à Beni,
11 pouvez-vous nous donner une idée du nombre de jours que vous passiez à Beni ? Est-ce
12 que vous rentriez directement à Aveba ? Que se passait-il ?

13 R. D'Aveba pour Beni, je profitais le programme de l'avion. Si je sais que l'avion, quand
14 ça arrive aujourd'hui, l'avion repart à Beni, c'est qu'après trois, quatre jours il va revenir.
15 Alors, là, je profite, je vais embarquer le même avion qui va me retourner dans 3 jours.
16 C'était facile. Donc, je ne « dépassais » pas beaucoup de temps à Beni ; j'allais et je
17 retournais. Trois jours maximum ou quatre.

18 Q. Et ces livraisons par avion, qu'apportait l'avion à Aveba ? Je vous pose la question
19 d'une manière générale, après quoi nous pourrions rentrer dans les détails. Mais d'une
20 manière générale, quelles sortes de choses ces avions apportaient-ils à Aveba ?

21 R. L'avion... La grande partie de... des marchandises de l'avion, c'étaient des
22 munitions. Après les munitions venaient les médicaments. Non, pas les médicaments ;
23 la ration. Donc, la ration était après la quantité de munitions... de munitions, oui.

24 Après la ration, c'est le fioul, donc le carburant... le... le gasoil et ainsi de suite, les
25 médicaments, la tenue militaire — donc les tenues militaires, oui, les bottes, et ainsi de
26 suite. Donc, en général, ce sont les marchandises qu'amenait cet avion.

27 Q. Et quel type d'armes et de munitions apportait-il ?

28 R. Cela dépendait des besoins en... Par exemple, il y avait... dans l'avion on envoyait

1 des mortiers, on envoyait des roquettes, des lances-roquettes, on envoyait des... des
2 armes d'appui comme des mitraillettes — donc, les MAG, les SMG, les AK-47. Donc,
3 tout ça, ce sont les armes qui est... les catégories que j'ai vu arriver.

4 Q. Avant ces livraisons, à Aveba, est-ce que vous disposiez de mortiers, de lances-
5 roquettes, de roquettes, de MAG ou de mitraillettes autres que les AK-47 ?

6 R. Non, non. À Aveba, on n'avait pas de mitraillettes. C'est Kagaba avec Yuda qui
7 avaient à peu près six mitraillettes — à peu près six mitraillettes, à l'époque. Cobra aussi
8 avait des mitraillettes. Et Kisoro avait aussi des mitraillettes.

9 Donc, ce sont les... les grandes personnalités qui avaient des armes, des équipements
10 lourds chez nous.

11 Q. Pour que les choses soient très claires dans notre esprit, lorsque vous parlez de
12 mitraillettes, comment faites-vous la distinction entre une mitraillette et un AK-47 ?
13 Quelle est la différence ?

14 R. Le AK-47, il a un chargeur ; la mitraillette utilise... utilise la chaîne. C'est la simple
15 distinction qu'on peut voir directement quand on vous les met en face.

16 Q. Les mitraillettes, est-ce que vous en connaissez le calibre ?

17 R. Ça, non. Non.

18 Q. Qu'en est-il des mortiers ? Savez-vous quel était le calibre des mortiers qui ont été
19 apportés à Aveba ?

20 R. Ça, même les petits-enfants le connaissaient. Ça, c'est le 60 millimètres, le 82.

21 Q. Peut-être les jeunes enfants au Congo, mais je ne suis pas sûr qu'à La Haye les
22 enfants le sachent.

23 Lorsque ces armes... ces armes arrivaient, ces munitions arrivaient également, qui en
24 avait le contrôle ? Qu'advenait-il de ces armes ?

25 R. Tout le matériel était pour l'APC. Si, nous, nous bénéficions, c'est parce que, nous,
26 nous étions des alliés. Les alliés dans quel sens ? L'APC ne doit pas aller au front seul.
27 Ils vont toujours avoir besoin des combattants. Alors, pour gagner la confiance des
28 combattants, quand ça arrive, par exemple, pour leur base, 30 caisses, ils vont prendre

1 dix caisses, ils vont donner aux combattants. Ils ne donnaient pas beaucoup parce qu'ils
2 savaient que peut-être demain les combattants risquent de tourner le canon contre eux.
3 C'était ça le problème. Donc, ils donnaient des munitions aux combattants quand ils
4 savent que, non, maintenant, on va aller au front. Alors, à ce moment-là ils leur donnent
5 des munitions.

6 Q. Et qu'en est-il des mortiers, des lance-roquettes, des mitrailleuses, des
7 lance-grenades, est-ce que ces armes ont également été fournies aux combattants locaux
8 ou pas ?

9 R. Si, peut-être, on donnait les 82 millimètres à un combattant, c'est pour piler le *sombe*
10 — les feuilles de manioc — peut-être mais pas pour l'utiliser. Comment il va l'utiliser ?
11 Il ne connaît pas... il ne connaît même pas utiliser le mortier, les armes d'appui. Ils ne
12 savent pas ; les combattants ne savent pas.

13 Q. En ayant à l'esprit ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que l'APC a reçu l'essentiel
14 des armes et qu'il a fait distribuer une partie de ces armes...

15 D'abord, parlons de l'APC.

16 Lorsque les livraisons étaient faites, où l'APC stockait-il leurs armes et leurs munitions ?

17 R. Avant l'arrivée de Blaise Koka, toutes les munitions étaient stockées au BCA.

18 Q. Et quand est-il arrivé ?

19 R. Le capitaine Blaise Koka est arrivé au début du mois de février.

20 Q. Et après son arrivée, qu'est-il advenu des... des fournitures ?

21 R. Blaise Koka, le vieux Kasaki lui a confié une maison dans la cité à Atele Ngba
22 dépasser ma résidence. C'est la maison, je dirais, de la belle-famille de Kasaki. C'était
23 vide. Alors, il a proposé que Mike... non, que Blaise Koka avec les officiers qui... qui
24 l'entouraient occupent cette maison, et qu'à côté, ils peuvent construire des petites
25 maisonnettes pour leurs gardes du corps.

26 Q. Et pour compléter votre propos, qu'est-il advenu des approvisionnements de l'APC
27 après l'arrivée de Blaise Koka ? Où a-t-on entreposé ces fournitures ?

28 R. Là où il... là où il habitait, à Atele Ngba, dans la résidence où, lui-même, il habitait.

1 Q. En ce qui concerne la distribution de l'APC ou par l'APC d'armes aux combattants
2 non appartenant à l'APC, qui décidait quelles armes devaient... être distribuées à qui ?

3 R. À partir de l'état-major à Beni, l'état-major savait que les combattants ne savent pas
4 manier les armes lourdes. Ils sont très rapides, ils sont souples à utiliser les AK-47.

5 Q. Fort bien.

6 Écoutez bien ma question, s'il vous plaît : lorsque l'on procédait à la distribution
7 d'armes aux combattants locaux et non pas aux combattants de l'APC, qui décidait
8 quelles armes ils devaient... il fallait leur fournir ? Qui prenait cette décision relative à
9 la distribution des armes aux combattants ?

10 R. Là, on parle de... à l'arrivée... avant l'arrivée de Blaise Koka ou après ? Parce que
11 quand Blaise Koka est arrivé, c'est lui, le grand chef de l'APC, directement là-bas.

12 Q. Bien.

13 Par exemple, qui décidait que Yuda devait obtenir des armes ou qu'Aveba devait
14 obtenir des armes ou Cobra devait obtenir des armes ? Qui prenait ces décisions ?

15 R. D'accord, avant l'arrivée de Blaise Koka, c'était Mike-4 qui a été déployé le premier.
16 Mike-4, selon l'expérience qu'il a vécue, il était capable de dire : « O.K, le nombre
17 d'armes »....

18 On ne donnait pas des armes s'il n'y a pas opération. C'est ça le problème. On donne les
19 armes aux combattants seulement quand il y a opération. Mais, par exemple, à Yuda, on
20 peut lui donner des armes... des munitions n'importe quand, parce que lui, il est à la
21 ligne de front. On pourrait lui donner des armes à tout moment, on pourrait lui donner
22 des munitions à tout moment. C'est différent des combattants d'Aveba, parce qu'on va
23 leur donner des armes pour faire quoi ? C'est ça, la différence.

24 Q. Bien.

25 Puis-je revenir à l'Émoi, et à l'APC, et à la position ou la situation à Aveba ?

26 Les soldats de l'APC qui se trouvaient à Aveba, à Gety, ou ailleurs, de ce... du côté de
27 Walendu-Bindi, à quel bataillon de l'APC appartenaient-ils... à quel bataillon au
28 singulier ou au pluriel ; est-ce que vous le savez ?

1 R. La majorité de ces combattants... de ces commandants de l'APC qui sont éparpillés
2 dans la collectivité étaient du 12^e bataillon... du 12^e bataillon de Faustin. Et le reste était
3 dans le convoi de Lompondo. Donc, la grande partie, je dirais que c'est le... le convoi de
4 Lompondo qui les a laissés, mais quand Faustin est arrivé, lui aussi dans... dans son
5 groupe, beaucoup sont restés.

6 Q. À l'époque, en décembre-janvier, qui en était le commandant ?

7 R. En décembre, je dirais qu'ils étaient presque indépendants là où ils se regroupaient.
8 C'est quand Mike-4 est arrivé, c'est à ce moment-là... qu'il a commencé aussi à identifier
9 aussi tous les... les combattants de... de l'APC.

10 Q. Qui était Mike-4 ?

11 R. Mike-4 était le lieutenant, mais il était le directeur de la communication, donc le
12 directeur de la communication. Il avait double statut, tout simplement parce qu'il... il
13 est parti sur le terrain évaluer la situation, préparer le terrain pour qu'il puisse informer
14 la hiérarchie.

15 Q. Et à quel groupe appartenait-il ?

16 R. Il était de l'APC.

17 Q. Mike-4, est-ce que c'est son nom ? Qu'en était-il ?

18 R. Le vrai nom de Mike-4, c'est Kasereka Sivamwenda.

19 Q. Très bien. Donc, c'est : K-A-S-E-R-E-K-A.

20 Pourriez-vous épeler le nom de famille, la deuxième partie du nom, s'il vous plaît ?

21 R. Sivamwenda s'écrit : S-I-V-A-M-W-E-N-D-A.

22 Q. Nous allons en discuter un peu plus longuement. Quel âge avait-il et d'où venait-il ?

23 Parlez-nous en un peu, si vous le savez ?

24 R. Mike-4 pourrait, à cette période, avoir plus de 30 ans. Il pourrait avoir plus de 30 ans,
25 donc 30 ans, 35. Je sais pas, je sais pas l'apprécier, mais selon l'estimation que je donne,
26 peut-être c'est une estimation grossière.

27 Mike-4, ce qui... ce qui a donné beaucoup plus la confiance à Mike-4, c'est son courage.

28 Il est très courageux. Mike-4, pendant la rébellion, c'est Mike-4 qui a révolutionné

1 beaucoup de l'APC contre les Rwandais à Beni ; c'est à ce moment-là qu'on lui a tiré...
2 on lui a tiré sur la jambe et que, plus tard, on a... on a coupé sa jambe. Il utilisait une
3 prothèse, il utilisait des prothèses pour se... pour se promener.

4 Alors, Mike-4, comme il s'en foutait de tout risque, il a accepté volontairement, il a
5 demandé cette mission à Mbusa Nyamwisi, parce que Mike-4 lui-même, quand il sent
6 un besoin, il communiquait directement avec Mbusa Nyamwisi, sans intermédiaire,
7 sans intermédiaire.

8 C'est pour cela que Mike-4 a demandé cette mission pour aller là où les gens avaient
9 peur d'aller parce que beaucoup des officiers de l'APC avaient peur d'opérations.

10 C'est pour cela que Mike-4 va venir à Aveba faire ce travail dans cette condition-là. Il
11 était très courageux, bien cette... sa façon d'être infirme, mais il était très courageux.

12 Q. Et quand est-il arrivé ?

13 R. Mike-4, je dirais qu'il est arrivé au début... de l'année 2003, au mois de janvier.

14 Q. Outre Mike-4, y a-t-il quelqu'un d'autre qui est venu de Beni ?

15 R. Après Mike-4, c'est... c'était alors la... une grande équipe de Blaise Koka, parce que
16 Blaise Koka n'est pas venu seul. Blaise Koka est arrivé avec plus de... de 15 personnes à
17 bord de l'avion. Et puis, d'autres... d'autres militaires sont venus à pied.

18 Q. Merci. Je crois qu'il y avait une correction de la part des interprètes.

19 D'autres soldats, combien en tout sont-ils venus, 15 et combien d'autres, en tout ? Nous
20 parlons des événements précédents Bogoro.

21 R. La force qui a accompagné Blaise Koka, ça... ça pouvait être une compagnie,
22 peut-être 150 hommes. Alors, ils n'étaient pas tous logés avec Mike-4 dans la cité, mais
23 ils étaient logés... une partie sont restés au BCA, et une grande partie « sont allés »
24 directement à Kagaba.

25 Q. Blaise Koka, qui était son supérieur hiérarchique ; de qui relevait-il ?

26 R. Directement de l'état-major de l'APC, donc de Kasereka.

27 Q. Et pourquoi était-il venu à Aveba, Blaise Koka ?

28 R. La simple raison est qu'ils étaient bien accueillis, selon l'appréciation « qu'a »

1 apportée les autres. Par exemple, Mike-4, quand il a donné l'appréciation où il fallait
2 s'installer et comment on peut entreprendre la façon des... des opérations, et ainsi de
3 suite, il a choisi Aveba parce que c'était pratique à cause de la piste d'atterrissage.
4 Quand les munitions arrivent, il faut qu'ils soient là, qu'ils vérifient qu'il y a des
5 munitions, telle quantité, qu'ils l'apprécient, qu'ils savent directement aussi renvoyer le
6 message de dire que « non, cette quantité que vous nous avez envoyée n'est pas
7 suffisante ». Donc, ça, c'est direct. C'était ça. Il était là pour cette raison-là.

8 Q. C'était la raison pour laquelle il était venu à Aveba, mais quel était le but de sa
9 présence là-bas ? Quel était leur objectif en quittant Beni pour Aveba ?

10 R. Même l'objectif de... de Mike-4, ce n'était pas tout simplement de... de cibler là où les
11 APC sont. C'était aussi d'apprécier comment ils peuvent progresser à... à atteindre
12 Bunia, comment mener ces opérations.

13 Alors, toutes ces évaluations ont fait que Mike-4, à son tour... non Blaise Koka, à son
14 tour, quand il est arrivé, il savait déjà que la possibilité la plus rapide pour atteindre
15 Bunia, il faut passer par Bogoro pour arriver à Bunia rapidement, parce qu'en prenant la
16 grand... la grand-route ils n'aboutiront à rien.

17 Q. Les armes qui sont arrivées, à quoi devaient-elles servir ? Pourquoi a-t-on amené ces
18 armes sur place ?

19 R. L'importance des armes, c'est seulement pour la guerre. C'est seulement pour la
20 guerre. La guerre qui était imminente, c'était d'aller vers Bunia en passant par Bogoro.
21 Dans notre axe, c'était ça. Axe Gety, c'était de frapper Bogoro et puis descendre sur
22 Bunia.

23 Q. Exception faite de Blaise Koka et de Mike-4 ou Kasereka, d'autres officiers sont-ils
24 venus de Beni à ce moment-là ?

25 R. Il y avait aussi les éléments d'Émoi. Il y avait aussi quelques éléments d'Émoi ; ils
26 sont venus. Leur objectif était : si, par exemple, ils avançaient, ça pourrait leur permettre
27 l'opportunité de commencer à recenser les combattants et puis les intégrer dans l'armée
28 nationale.

1 Donc, ça, c'était l'objectif de ces militaires... quelques militaires de l'Émoi. Et d'autres
2 militaires de l'Émoi étaient des experts tout simplement. Ils étaient des experts qui
3 accompagnaient les opérations. Ce sont eux qui donnaient les directives, ce sont eux qui
4 ciblaient les zones, ainsi de suite, pour mener les opérations, les attaques.

5 Q. Au cours de la période menant vers les opérations, avez-vous vous-même
6 communiqué avec l'APC à Beni ? Quels étaient les modes de communication entre Beni
7 et Aveba ?

8 R. Maître David, je ne pouvais pas manquer de communiquer avec Beni parce que
9 c'était mon rôle d'être coordonnateur aussi. Je ne pouvais pas tout simplement rester à
10 Aveba sans avoir des... des communications avec Beni. On avait le *satellite phone*. Quand
11 on a besoin, on appelait... on appelait directement Mbusa Nyamwisi là où il était, soit en
12 Afrique du Sud, soit à Kinshasa. On lui disait que : « Non, le problème ici, il fallait
13 quand même nous faciliter aussi sur la situation... les moyens financiers, il fallait nous
14 aider, il faut faire ceci, cela »

15 Je communiqué avec les gens de Beni, même avec Aguru. Aguru et Duku me
16 considéraient comme leur petit frère. Ils sont les ressortissants de l'Ituri.

17 Q. Les attaques contre Bogoro, on a entendu parler d'attaques dès 2001. Est-ce que vous
18 étiez associé à quelque attaque que ce soit contre Bogoro en 2001 ou 2002 ?

19 R. Aveba jusqu'à Bogoro, c'est 45 kilomètres, Maître David. Et à cette... à cette
20 époque-là, la guerre n'était pas dans ce sens-là de quitter Aveba, aller à... à Bogoro.
21 Non. Ça, ça concernait les gens de Lakpa, Nombe, ainsi de suite. Ça, ça ne nous
22 concernait pas. Et puis cela n'a pas été préparé. Ça n'a pas été préparé, hein.

23 Q. La question de la distance m'intéresse à ce stade-ci.

24 Le témoin 0219 nous a dit qu'il a parcouru la distance séparant Aveba de Bogoro en une
25 journée, avec une jambe malade. Mais même si vous étiez un jeune homme en pleine
26 forme, est-ce qu'il vous aurait été possible, compte tenu du terrain et des circonstances,
27 de parcourir cette distance ?

28 R. Maître David, je me réserve d'une qualification quelconque, mais c'est infaisable :

1 90 kilomètres à pied. Bon, peut-être à pied, peut-être en Hollande ici, on peut se
2 promener bien. On peut se promener parce qu'il n'y a pas de collines. Mais chez nous,
3 ce sont des pentes raides. Quand vous grimpez une colline... D'abord, lui, il était à pied ;
4 il devrait faire la trajectoire à pied. Quand vous grimpez une colline, quand vous
5 arrivez sur la colline, vous allez d'abord vous reposer pour commencer la descente,
6 parce que, quand vous descendez la descente, la jambe va trembler... va commencer à
7 trembler.

8 Imaginez-vous : lui qui boîte comme ça, un petit peu là-bas, comment il peut endurer
9 ça ? En Hollande, c'est possible parce que j'ai vu qu'en Hollande, ici, c'est vraiment plat.
10 Peut-être en Hollande, c'est possible mais c'est trop fatigant.

11 Q. Alors, s'agissant désormais des attaques contre Bogoro, vous avez indiqué que vous
12 aviez entendu parler des attaques menées par l'APC sous le commandement de Faustin,
13 qui avait été coincé dans la zone de Zumbe et qui essayait de s'échapper en passant par
14 Songolo. Nous laissons cela de côté, et nous nous concentrons sur les événements
15 de 2002 et au-delà.

16 Y a-t-il eu d'autres attaques dont vous auriez entendu parler contre Bogoro à ce
17 moment-là ?

18 R. Seulement en 2003.

19 Q. Et quelles attaques ont eu lieu en 2003, à commencer par la première attaque
20 de 2003 dont vous auriez eu connaissance ou entendu parler ? Et parlez-nous-en.

21 R. À l'arrivée de Blaise Koka, il y avait une attaque qui a été anticipée. Pourquoi
22 anticiper cette attaque sur Bogoro ?

23 Le système de renseignement était impossible. Il n'y avait personne qui pouvait quitter
24 Kagaba ou Lakpa, qui pouvait passer à Bogoro, infiltrer des informations. C'était
25 impossible. Donc, entre Lakpa et Bogoro, quand vous arrivez dans la zone-là, soit l'UPC
26 qui vous guette là-bas, il vous tire dessus, ou soit, si vous aussi, de l'autre côté, de la
27 position de Lakpa, on vous voit faire des mouvements un peu bizarres, on vous tire
28 dessus.

1 Donc, cette distance-là, j'espère que... Ce n'est pas une importante distance entre Lakpa
2 et Bogoro — c'est à peu près 5, 6 kilomètres, comme ça —, mais c'était impossible...
3 c'était impossible de franchir cette distance. Donc cette distance était inhabitée. On ne
4 pouvait pas le fréquenter.

5 Donc, c'est ce qui a fait que lancer cette opération, pour Blaise Koka, c'était tout
6 simplement d'apprécier la capacité de l'ennemi, quelles armes ils ont, quel est leur
7 moyen de défense ? Il a apprécié cela parce qu'il était un militaire bien formé ; il avait
8 un niveau. Et cette opération s'est passée le 10 février 2003 — le 10.

9 Q. Avez-vous participé à cette attaque ou non ?

10 R. Nous sommes allés avec Blaise Koka, oui.

11 Q. Et quel tour ont pris les choses ?

12 R. C'était le désastre, David, parce qu'on n'a jamais perdu le nombre pareil dans des
13 affrontements, même local, que ce jour-là, parce qu'on a abandonné 10 corps.
14 Dix combattants sont restés là-bas, ont été abandonnés là-bas — dix —, et beaucoup de
15 blessés sont allés mourir dans des centres de santé.

16 Q. Lorsque vous dites « un grand nombre d'entre eux ont été blessés et ont fini par
17 mourir au centre de santé », vous faites référence aux 10 corps ou à d'autres individus
18 encore qui seraient morts des suites de leurs blessures ultérieurement.

19 R. David, on a abandonné 10 corps à Bogoro — abandonner. Imaginez-vous, vous
20 entrez dans une zone que vous n'avez pas encore identifiée ; vous ne savez pas où est le
21 camp. C'était ça le problème. La route vers Gety, quand vous venez vers Gety, vous
22 voyez l'église de CECA 20 à droite. Entre Bogoro centre et le cimetière, là, à côté de la
23 route, à Bogoro, il y a des marécages au milieu. Ça fait une petite descente et on monte
24 un petit peu. Et les manguiers sont là de part et d'autre. On ne sait pas identifier où est
25 le camp.

26 Le... Les guetteurs qui étaient au rond-point ont quitté le rond-point sans faire signe. Ils
27 se sont repliés. Vu que c'était très tôt le matin, dans le brouillard, on a progressé sans
28 voir leurs traces. J'espère que vous... vous vous êtes déjà rendu là-bas et puis vous allez

1 apprécier.

2 Une mitrailleuse, on les met directement au niveau d'un demi-mètre, et que cette section
3 qui avait la malchance de prendre cette ligne sans couverture, personne n'allait
4 s'échapper — personne.

5 Quand vous... on ouvre une rafale avec les machines guns, c'est... imaginez-vous le
6 sort de cette section qui a pris cet itinéraire. Personne n'est sorti — personne —; ils sont
7 restés tous là — tous.

8 Q. Parmi ces morts, est-ce que certains d'entre eux venaient d'Aveba ?

9 R. C'était une section qui est venue, d'ailleurs, d'Aveba. C'est une section qui est venue
10 d'Aveba.

11 Q. Fort bien.

12 Je crois que vous nous en avez indiqué la date : le 10 février 2003.

13 Deux semaines plus tard, précisément le 24 février 2003, a eu lieu, nous le savons,
14 l'attaque dont les répercussions nous intéressent dans cette affaire. Vous êtes-vous
15 rendu à Aveba le 24 février 2003 ?

16 R. Je ne me suis pas rendu à Aveba, j'étais déjà retourné à Aveba. Je ne me suis pas
17 rendu à Aveba. Après « cette » désastre, nous sommes rentrés à Aveba.

18 M^e HOOPER (interprétation) : Désolé, c'est une question qu'on pose à 18 h 15, et j'ai fait
19 une erreur.

20 M. MacDONALD : Monsieur le Président, je pense que la question devrait...

21 M^e HOOPER (interprétation) : Désolé, Monsieur MacDonald.

22 M. MacDONALD : (*intervention non interprétée*)

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Monsieur MacDonald.

24 M. MacDONALD : « Et vous, où étiez-vous et que faisiez-vous le 24... que faisiez-vous
25 le 24 février ? »

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Oui, enfin, remarquez, la question « vous êtes-vous
27 rendu à Aveba le 24 février 2003 ? », nous venons d'entendre la réponse.

28 M^e Hooper nous dit que c'est une question de 18 h 15. Je ne crois pas qu'il faille chercher

1 malice dans tout cela.

2 Nous allons poursuivre...

3 M. MacDONALD : (*Début de l'intervention inaudible : canal occupé*) il voulait dire Bogoro,

4 il s'est trompé...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Mais il n'a pas dit...

6 M. MacDONALD : C'est un lapsus...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Il n'a pas dit. Justement, il n'a pas dit.

8 M. MacDONALD : Mais peu importe la question...

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Précisément, il n'a pas dit.

10 M. MacDONALD : ... devrait être : « que faisait M. l'accusé cette journée-là ? »

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Oui... non, non, mais nous comprenons bien, mais...

12 bon, même s'il convient d'être très, très vigilant, ne faisons pas dire ce qui n'a pas été dit,

13 ne supposons pas ce qui aurait pu être supposé d'être dit, et cetera.

14 Allez, poursuivons.

15 M^e HOOPER (interprétation) :

16 Q. Vous êtes-vous rendu à Bogoro en date du 24 février ?

17 LE TÉMOIN :

18 R. Nous sommes rentrés le même jour, le 10 février.

19 Chacun s'est débrouillé pour arriver chez lui.

20 Donc, moi, « j'ai » retourné le lendemain pour atteindre Aveba le 11. Les autres sont

21 arrivés au compte-gouttes.

22 Le... le 15, le 15 février 2003, Baudouin Adirodu atterrit à Aveba à bord de

23 l'Antonov 28. Il amène... il a amené à peu près 200 AK... AK-47, et les munitions, et la

24 ration de campagne.

25 Il est descendu à bord de l'avion. Donc, c'était Adirodu, le co-pilote et les deux pilotes,

26 donc cinq personnes à bord de l'avion.

27 Adirodu est descendu. Nous tous, nous étions à bord de la piste d'atterrissage. Nous

28 nous sommes... Il s'est retiré. On a commencé à causer.

1 Adirodu sort un papier, il dit : « O.K. On a appris que l'opération a échoué, mais vous
2 retournez le plus vite possible avant que les militaires ne puissent s'organiser, avant
3 qu'ils ne puissent augmenter l'effectif, le renforcement. »

4 On discutait ça, au terrain... au terrain de football là-bas. J'étais... j'étais là.

5 Il disait : « M. Blaise Koka, en tout cas, l'urgence se pose. C'est pourquoi les munitions,
6 ici, et les armes, on vous les envoie pour que... pour que vous puissiez reprendre cette
7 opération le plus vite possible. »

8 C'était dans ce sens-là qu'Adirodu est arrivé et il a expliqué tout cela.

9 Mais alors, quand Adirodu voulait reprendre l'avion, il y a un grand taureau qui va
10 apparaître, mais c'est Kisoro...

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : M^e Hooper fait signe de la main et interrompt
12 le témoin.

13 M^e HOOPER (interprétation) :

14 Q. Veuillez faire une petite pause de manière à ce que les interprètes puissent reprendre
15 haleine.

16 M. MacDONALD : Monsieur le Président, je pense que l'accusé était sur son élan, on l'a
17 interrompu, et je suis pas sûr que les interprètes avaient des problèmes d'interprétation.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Bien.

19 M. MacDONALD : Mais bon, je... je... Mais, je comprends que ça fait partie des... des
20 choses qui se produisent des fois, objectivement.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, Monsieur Katanga, vous avez repris souffle.

22 M^e Hooper va peut-être poser une autre question, mais s'il n'en pose pas d'autres, vous
23 poursuivrez.

24 M^e HOOPER (interprétation) : Vous voulez que nous reprenions demain ? Excusez-moi,
25 j'ai dû mal comprendre.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Non, malheureusement, Maître Hooper, ou
27 heureusement, nous sommes là jusqu'à 19 h.

28 M^e HOOPER (interprétation) : Ah ! Oui ! Je croyais que vous lâchiez la bride pendant

1 quelques instants.

2 Non, à vrai dire, Germain Katanga était en plein... en pleine déposition, mais c'était
3 simplement pour le bien des interprètes que j'ai interrompu son flot.

4 Donc, mon éminent confrère fait erreur lorsqu'il pense que ce n'est pas pour les
5 interprètes que j'ai souhaité interrompre M. Katanga.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : M. MacDonald était manifestement très ému par
7 votre bienveillance à l'égard des interprètes.

8 Donc, nous allons pouvoir continuer.

9 Et pendant ce temps-là, M. Katanga a bien repris souffle.

10 Allez.

11 M^e HOOPER (interprétation) : Le *transcript* est un petit peu laissé en plan.

12 Q. Donc, Adirodu était sur le point de revenir et un énorme...

13 M. MacDONALD : Taureau (*dit M. MacDonald*).

14 M^e HOOPER (interprétation) : Nous allons peut-être poser la question au témoin plutôt
15 que de laisser à M. MacDonald le soin de compléter cette phrase.

16 Q. Monsieur le témoin, un énorme...

17 LE TÉMOIN :

18 R. Taureau : Kisoro.

19 Q. Kisoro, nous n'en avons pas beaucoup entendu parler. Qui est-il, tout d'abord ?

20 M^{me} LA JUGE DIARRA : Président, excusez-moi, c'est Kisoro qui s'appelle « Taureau »
21 ou quoi. Je ne comprends pas.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Non, M^{me} Diarra était préoccupée par le mot
23 « taureau » et par le mot « Kisoro » et par la jonction qui pourrait être faite entre ces
24 deux mots.

25 Donc, M^e Hooper va nous aider avec M. Katanga à clarifier tout cela.

26 Allez.

27 M^e HOOPER (interprétation) :

28 Q. Monsieur Katanga, je vous en prie, poursuivez.

1 LE TÉMOIN :

2 R. Oui, ça, c'est seulement un qualificatif de voir que c'est un... c'est un grand
3 monsieur... c'est un grand monsieur, que les gens ont peur de lui.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE :

5 Q. Donc, quand vous dites « taureau », c'est bien de M. Kisoro que vous parlez...

6 LE TÉMOIN :

7 R. Oui.

8 Q. Car c'est un personnage aussi imposant qu'un taureau ?

9 R. Voilà.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : C'est cela, d'accord. Merci.

11 M^e HOOPER (interprétation) :

12 Q. Nous en avons entendu parler un peu la semaine dernière, mais éclairez notre
13 lanterne, à quel groupe appartenait-il ? Où était-il stationné ?

14 LE TÉMOIN :

15 R. Kisoro, c'était un combattant de l'APC, c'était un soldat de l'APC. Il vivait à
16 Bulanjabo. De Bulanjabo, son village natal, c'était à Kaswara.

17 Il venait chaque fois rendre visite à son papa qui était à Kaswara.

18 Par occasion, quand l'avion atterrit à Aveba, il était à Kaswara.

19 Il se promenait avec plus de... 100 hommes derrière lui.

20 Kisoro a ouvert le fil vers Aveba.

21 Pendant cette... Pendant cette... Pendant le temps que l'avion... les gens le
22 déchargeaient et puis la discussion avec Adirodu, ça a permis à ce que Kisoro puisse
23 arriver déjà à Aveba. Personne n'a vu comment Kisoro était déjà entré à Aveba. Il a
24 débordé tout simplement derrière les gens et puis... il s'est placé au milieu de la piste.

25 Quand le pilote voulait démarrer, c'est à ce moment-là qu'il va pointer l'avion, disant
26 que si l'avion décolle, il tire.

27 Adirodu, voyant cela, Adirodu va descendre ; lui le connaissait très bien, Adirodu. Il
28 dit : « C'est toi l'homme... c'est vous l'homme que je cherche. » Il le fait asseoir par terre.

1 Pour nous, faire asseoir Adirodu par terre, c'est... c'est grave parce que c'est une
2 personne de grande importance pour nous. Nous sommes allés vers Kisoro. Donc, c'est
3 une décision. S'il ouvrait le feu, alors, on va se... se tirer dessus directement là-bas.
4 La première chose, c'était d'évacuer Adirodu et l'avion, et le pilote, qu'ils quittent.
5 Le reste, on va arranger entre nous, parce que nous étions prêts, on savait l'idéologie de
6 Kisoro, qu'est-ce qu'il voulait. On le savait déjà.
7 On l'a calmé. On a mis... Adirodu est remonté dans l'avion. Ils sont partis.
8 Nous sommes rentrés au camp. Je l'ai pris chez moi, je l'ai amené chez moi pour le
9 dévier de l'itinéraire des marchandises qui ont été déchargées de l'avion.
10 Et c'était la chance, aussi, ce jour-là, je ne sais pas si c'était quelle chance, Kisoro est venu
11 de la route d'Atele Ngba, là où nous résidons. En principe, les munitions et les armes,
12 on allait amener ça chez Blaise Koka, là-bas, mais sixième sens a fait que Blaise Koka a
13 décidé d'envoyer les munitions où ? Au BCA.
14 Alors, quand cet incident est arrivé, on a décidé, on dit : « O.K, comme il est arrivé, pour
15 le calmer, qu'il rentre, on va lui donner des munitions ».
16 On lui a demandé son besoin, il dit qu'il a besoin de munitions d'AK-47, il a les
17 munitions des... M16, c'est... c'est une marque d'une arme suédoise, de type d'AK-47,
18 toujours. Il a demandé ça, il a demandé les... Il a dit qu'il avait besoin des obus aussi.
19 On dit « O.K, d'accord ».
20 Le lieutenant Bip était là, il était chargé de préparer... de lui préparer son colis. Au lieu
21 de mettre des vraies cartouches adaptées à ces armes-là « qu'il » avait besoin, on a... mis
22 le contraire pour lui permettre si, par exemple, il retournait, qu'il soit incapable avec les
23 munitions qu'il a de nous déloger, parce qu'on savait sa capacité.
24 Alors, Kisoro est rentré ; arrivé à Kaswara, il va découvrir que les munitions ne sont pas
25 bonnes.
26 Monsieur le Président, c'est là où Kisoro voulait nous terminer tous. Le lendemain de ce
27 jour-là, le 16, Kisoro est rentré maintenant nous combattre pour qu'il puisse maintenant
28 prendre « tous » les munitions par force.

1 On a réussi, on a réussi à le chasser, heureusement, tout simplement, parce qu'il n'avait
2 pas de munitions... assez de munitions. Il est replié à Kaswara.
3 Alors, quand il est replié à Kaswara, les gens d'Aveba ne pouvaient pas traverser
4 Kaswara. Les gens d'Aveba étaient interdits de traverser Kaswara.
5 Pourquoi j'explique ça ? C'est pour dire que pendant ces multiples opérations que
6 Kisoro menait, parce qu'il n'a pas mené ça une journée — il était en permanence à
7 Kaswara — nous, à Aveba, on était maintenant dans l'insécurité totale, parce qu'on
8 savait, à tout moment, il peut entrer nous attaquer. C'est pourquoi, comme capitaine
9 Blaise Koka devrait se précipiter pour les ordres qu'on lui a donnés, il ne peut pas se...
10 se fier de ce qui se passe sur le terrain, il va prendre la... la disposition de faire la route
11 à pied, par le raccourci, pour qu'il aille jusqu'à Gety. C'est ce qu'il a fait. Il a pris une
12 grande partie de l'APC qui était là, il est parti.
13 Nous, nous sommes restés là bas. Nous sommes restés à Aveba avec cette situation
14 d'insécurité, sachant que Kisoro va rentrer, soit la journée soit la nuit.
15 Donc, c'est dans ce sens-là que nous sommes restés à Aveba en train d'attendre Kisoro.
16 Q. Bien. Permettez-moi de revenir sur un point en particulier.
17 Vous avez mentionné le lieutenant Bip — B-I-P — ; c'est bien cela ?
18 R. Lieutenant Bip, oui.
19 Q. Et qui était-il ?
20 R. Il était chargé de l'administration et de logistique aussi.
21 Q. Je voulais dire à quel groupe appartenait-il ?
22 R. APC.
23 Q. Quand est-il arrivé à Aveba ?
24 R. Il est arrivé ensemble, Koka et lui, avec d'autres militaires. Mais alors, Mutombo... le
25 capitaine Mutombo qui était à Gety, on l'a interpellé... qu'il rentre maintenant à Aveba.
26 Q. Et quand Mutombo est-il revenu à Aveba ?
27 R. Je dirais le lendemain... le lendemain, le lendemain de l'arrivée de... de... de Blaise
28 Koka, parce que c'était un ordre qui était venu de l'état-major.

1 Q. Kisero... ou Kisoro, plutôt, pendant cette période qui nous intéresse, était-il membre
2 de l'APC ou pas ?

3 R. À cette position... À cette période, Kisoro maltraitait les APC, tout comme il
4 maltraitait les combattants. Il était là, dans son terrain neutre, à Bulanjabo. Personne ne
5 pouvait faire quoi que ce soit.

6 Q. Que voulez-vous dire, au juste, par cela, « personne n'y pouvait rien, ne pouvait faire
7 quoi que ce soit » ?

8 R. Soit, si les militaires de l'APC traversent Bulanjabo, ils peuvent les désarmer, soit les
9 tuer aussi. Tout comme un combattant qui se hasarde à traverser là-bas, il le capture, le
10 désarme ou soit le tuer ou l'humilier.

11 Q. Et en dehors de la centaine d'hommes avec qui il aimait se déplacer, savez-vous s'il
12 avait d'autres hommes sous son contrôle ?

13 R. Il avait beaucoup d'hommes. Il avait beaucoup d'hommes. Donc, si Kisoro se
14 promène avec la centaine d'hommes, c'est seulement pour sa sécurité. Il savait que là où
15 il part, s'il voit que quelque chose lui plaît, il va le récupérer par force.

16 Q. Savez-vous quels étaient ses rapports, si tant est qu'il y ait eu des rapports entre eux,
17 avec Kakado ?

18 R. Au départ, Kisoro s'est fait un bon élève, parce qu'avant que les choses ne changent,
19 il venait... il venait chez le vieux Kakado. Mais à un certain moment donné, quand le...
20 le vieux Kakado voulait lui montrer son autorité, il est retourné... il est retourné contre
21 le vieux. Et même un des fils de Kakado a été tué par Kisoro. C'est ce qui a fait que
22 Kisoro et le vieux Kakado ont rompu leurs relations.

23 Q. Savez-vous ce qu'il est advenu ultérieurement de Kisoro ? Est-il toujours en vie ?

24 R. Kisoro, c'est Oudo qui l'a abattu à Bavi.

25 Q. Pourriez-vous répéter votre réponse : il a été abattu par... à Bavi ? Savez-vous qui l'a
26 abattu ?

27 Je repose la question : savez-vous qui l'a tué et quand cela est-il arrivé ?

28 R. C'était dans une opération. Il a... Il est venu attaquer le camp de Oudo. Alors, par

1 réplique, Oudo l'a pourchassé et l'a trouvé juste à Olongba parce qu'il voulait aller se
2 réfugier chez Cobra. Alors, tout à coup, dans le milieu, on l'a reçu, on l'a trouvé et on
3 l'a abattu. Les gens l'ont abattu. C'étaient les soldats de Oudo — Oudo Mbafele Moïse.
4 Je peux épeler.

5 Q. (*Intervention non interprétée*)

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Intervention hors micro.

7 M^e HOOPER (interprétation) :

8 Q. Oudo, nous connaissons déjà ce nom. « Mbafele » : M-B-A-F-E-L-E. Et le dernier
9 nom ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. Moïse. C'est en français — Moïse. Moses *in English*.

12 Q. (*Intervention non interprétée*)

13 R. Oui.

14 Q. Quand a-t-il été abattu ?

15 R. Il est... Il a été abattu, c'était dans le mois de... à la fin de 2003.

16 Q. Fort bien.

17 Alors, il arrive à Aveba, il menace l'avion et il est repoussé par vous, ou vous lui
18 remettez des munitions qui ne sont pas tout à fait adaptées à ses besoins. Et que se
19 passe-t-il après cela ? Qu'advient-il de lui ?

20 R. Le lendemain... Le lendemain de cette attaque, il a tenté de rentrer encore à Aveba.
21 C'est le jour où Bahati de Zumbe était blessé. Bahati de Zumbe était blessé, et puis on a
22 réussi à chasser Kisoro d'Aveba, et puis il est rentré toujours à Kaswara. Mais
23 l'insécurité qu'il... qu'il a créée dans ce tronçon-là de Kaswara, c'était difficile à gérer.
24 C'était très difficile parce qu'on savait que Kisoro avait beaucoup d'hommes. On ne
25 pouvait pas entrer l'attaquer à Kaswara ; c'était difficile. Et la population de Kaswara
26 aussi pouvait beaucoup risquer, parce que l'environnement de Kaswara n'est pas bon.

27 Q. Combien de temps Kisoro est-il resté à Kaswara ?

28 R. En fait, vu l'insécurité qui nous guettait, Kisoro avait déjà quitté Kaswara aussi, mais

1 on avait peur seulement de traverser Kaswara, parce qu'on ne savait pas : est-ce qu'il est
2 là ou il n'est pas là.

3 Q. Bien. Donc, combien de temps cette situation a-t-elle duré ?

4 R. J'ai découvert que Kisoro n'était pas à Kaswara le 3 mars, à Tchey, parce qu'on s'est
5 rencontrés tous à Tchey à côté du vieux Kakado. C'est là que j'ai su que, non, Kisoro
6 n'était pas à Kaswara. On avait peur de rien.

7 M^{me} LA JUGE DIARRA :

8 Q. Excusez-moi : est-ce que vous avez voulu dire « on n'avait peur pour rien », parce
9 que vous avez dit « on n'avait peur de rien » ? Ça, c'est très important.

10 LE TÉMOIN :

11 R. On n'avait peur de rien, c'est dans le sens on n'avait peur de la personne qui n'était
12 pas là.

13 Q. Donc, on n'avait peur pour rien.

14 R. Oui.

15 R. Oh, merci. Merci beaucoup. Oui.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Maître Hooper... Maître Hooper, est-ce que nous
17 pourrions poser... demander à Germain Katanga une précision ?

18 Q. Dans le *transcript* français, à la page 69, ligne 9, Germain Katanga nous a dit que... Je
19 remonte rapidement à la page 69. Il nous a dit que Kisoro était un combattant de l'APC.
20 Et puis, un peu plus tard, vous avez demandé une précision, et Germain Katanga vous
21 avait répondu "Mais il était aussi désagréable avec les uns qu'avec les autres." Enfin,
22 vous n'avez pas utilisé le mot « désagréable » mais, enfin, c'était ça l'idée.

23 Puis, vous nous avez dit qu'il était avec une cinquantaine de personnes. D'où venaient
24 les personnes que commandait Kisoro ? C'étaient des gens de l'APC ; c'étaient des
25 combattants venant de la localité où il résidait ? Comment était constituée cette troupe
26 avec laquelle il... il sévissait, si nous vous comprenons bien ?

27 LE TÉMOIN :

28 R. Oui, Monsieur le Président.

1 Avant la chute de Lompondo, donc avant le 9 août, Kisoro était APC. Juste quand
2 Lompondo a fui avec la masse de militaires qui fuyaient Bunia, ils sont restés à côté de
3 Kisoro, parce que Kisoro était, j'espère, un commandant de peloton côté de Komanda.

4 Alors, quand l'APC avait fui, ils se sont retirés de cette zone-là à Peleso (*phon.*) et se sont
5 implantés à Bulanjabo avec le nombre des APC qui étaient restés à côté de lui.

6 Donc, c'est pour cela que je dis qu'il était l'APC. Mais plus tard, quand il a fait nourrir
7 son idéologie à ses... à ses collaborateurs, il est devenu ni APC ni combattant, parce que
8 sa position n'était pas directe.

9 Q. Est-ce que... Je ne sais pas si je me ferai comprendre, mais est-ce qu'on peut
10 considérer qu'il était devenu un électron libre ?

11 R. Dans ce sens-là, on peut le confirmer, parce qu'il lui est arrivé à maintes reprises
12 d'aller attaquer les APC à Komanda. C'était... c'était terrible. Il y a les officiers qui sont
13 morts de l'APC.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci, Monsieur Katanga.

15 Maître Hooper.

16 M^e HOOPER (interprétation) : Serait-il possible... Enfin, d'abord, pourrait-on afficher la
17 carte DRC-D0... non, EVD-D02-00020 ? C'est la carte annotée par Germain Katanga

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Je pense que... Madame le greffier, je pense que c'est
19 00210... 210, si c'est bien celle-là.

20 M^{me} LA GREFFIÈRE : Monsieur le Président, c'est le numéro 00220.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : 220, d'accord.

22 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

23 M^{me} LA GREFFIÈRE : La carte est disponible sur « PC 1 ».

24 M^e HOOPER (interprétation) :

25 Q. Donc, vous pouvez la voir à l'écran.

26 Je voudrais d'abord commencer par Aveba, ensuite, Kaswara. Il semble y avoir deux
27 Kaswara. Du moins, c'est ce qui apparaîtrait à la... sur la carte.

28 Pouvez-vous nous éclairer un peu ? Est-ce que vous avez renommé la première Kengelu

1 marché ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer de quoi il retourne ?

2 LE TÉMOIN :

3 R. Oui, David. Le fait que j'ai identifié là comme Kaswara Kengelu, c'est parce que le
4 petit ruisseau, le petit ruisseau qui est en bleu passe entre Kaswara Kengelu et Kaswara
5 centre. Donc, c'est pour cela que j'ai voulu mettre la différence, parce qu'à côté ce même
6 Kaswara Kengelu, vous pouvez le trouver sur une autre carte, qu'on l'appelle Ruzinga.
7 C'est toujours... Kengelu, c'est le marché qui est dans la grande localité de Kaswara.
8 Kengelu, c'est un marché seulement qui se trouve à Kaswara.

9 Q. Compris.

10 Ensuite, il y a Kaswara tout seul, un peu plus bas. Puis-je vous poser la question
11 suivante : en regardant cette carte dont nous disposons, il ne semble pas y avoir de
12 route bien indiquée entre Kaswara et Aveba. La route passe par Kaswara, Badzanga et
13 se poursuit vers Bukiringi.

14 Pouvez-vous simplement éclairer notre lanterne ? Qu'en est-il de l'état des routes ? Si
15 vous arrivez de Kagaba, vous arrivez à Kaswara, et normalement comment on se rend à
16 Aveba ? Est-ce qu'il faut quitter l'axe ? Que se passe-t-il, au juste ?

17 R. Oui, David, c'est ce que j'ai dit avant. Sur cette carte, il y a beaucoup de routes qui ne
18 sont pas représentées pour la simple raison que la Monuc n'a... ne fréquente pas cette
19 route.

20 Dans le cas de la route de Kaswara vers Aveba, je ne sais pas, c'est... la Monuc est à
21 Aveba. Je ne sais pas pourquoi il n'a pas mentionné ça. Mais c'est pour dire tout
22 simplement que cette route qui quitte Kaswara jusqu'à Aveba n'est pas connue, n'est
23 pas connue. C'est une route que les gens ont créée, ça, en 86. C'est récent. C'est récent.
24 Donc...

25 Q. Bien. Bien, d'accord.

26 Et cette route, est-ce qu'elle va de Kaswara à Aveba ou là où vous avez indiqué Kaswara
27 Kengelu à Aveba ?

28 R. Non, non, non, non. Il y a... quand vous arrivez de Munobi, si vous arrivé à

1 Kaswara, vous allez virer à droite... non, à gauche, plutôt. Vous virez à gauche, vous
2 arrivez à Aveba. Et puis, quand vous quittez Aveba, vous allez droit, vous allez... vous
3 allez parvenir encore sur la même route que vous avez laissée à Kaswara et que vous
4 parvenez à Badzanga. Donc, ça fait un petit triangle. Aveba fait le petit triangle de cette
5 route.

6 Q. Donc, la route va de Kaswara à Aveba, ensuite à Badzanga, d'après la carte ou pas ?
7 Ai-je mal compris votre propos ?

8 Nous avons une route... Si vous êtes à Aveba, la route normale, d'après ce que vous
9 avez dit, passerait d'Aveba à Kaswara, se rendrait jusqu'à Kagaba et Bogoro. Ceci
10 n'apparaît pas sur la carte, mais devons-nous comprendre que la route va d'Aveba à
11 Gety ? Et si oui, quel était... dans quel état était cette route en 2003 — début 2003 ?

12 R. Cette route que, vous-même, vous avez apprêtée, dévie à Kaswara. À Kaswara, vous
13 allez remarquer qu'il y a une terre rouge, là, argileuse. Ça entre de Kaswara à Aveba.
14 Mais d'Aveba à Gety, il y a aussi un raccourci. Donc on le marche à pied, pas à vélo,
15 seulement à pied.

16 Q. Fort bien.

17 Au début 2003, dans quel état était la route de Kaswara à Bogoro ?

18 R. De Kaswara jusqu'à Kagaba, c'était un petit peu praticable par moto... par moto, oui,
19 mais par véhicule vous risquez de rester dans une petite rivière. Si vous vous hasardez
20 avec le pick-up, vous montez sur un pont en bois, vous descendez... vous descendez
21 parce que le... le bois était déjà mort. Donc, c'était seulement... ça résistait seulement au
22 poids de la moto et ainsi de suite. Les véhicules ne circulaient pas, à ce moment-là,
23 là-bas.

24 Donc, il y a un pont... il y a un pont à Munobi, ici. Il y a deux rivières à Munobi : donc il
25 ya une Munobi et l'autre de l'autre côté. Donc, on l'appelle Alize (*phon.*). Ce sont de
26 grandes rivières qui « a » coûté beaucoup aussi pour la Monuc de mettre le pont là-bas.

27 Q. Et Kisoro étant à Kaswara ou réputé être à Kaswara, si vous vouliez vous rendre
28 d'Aveba à Kaswara, quelle route pouviez-vous emprunter ?

1 R. Là, on ne parlait pas même à Kaswara.

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Correction de l'interprète : d'Aveba à Kagaba,
3 et non pas Kaswara.

4 M^e HOOPER (interprétation) :

5 Q. Alors, comment pouviez-vous vous rendre à Kagaba à partir d'Aveba, si vous ne
6 passez pas par Kaswara ?

7 LE TÉMOIN :

8 R. Là, on utilisait le... le sentier en pied, seulement en pied. Vous quittez droitement,
9 Aveba sur Gety, vous arrivez à Gety, il y a une route qui relie Gety à Munobi.

10 M^e HOOPER (interprétation) : Très brièvement, abordons la question de photographies.

11 Je vais demander que soient affichées des photographies DRC-D02-0001-0803.

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : S'agit-il d'un document public ?

14 M^e HOOPER (interprétation) : Oui, tous nos documents sont publics.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : La pièce n° 9 dans l'inventaire de la Défense de
16 Germain Katanga.

17 Et, Maître Hooper, nous serons contraints d'achever sur la présentation de cette
18 photographie.

19 M^{me} LA GREFFIÈRE : Monsieur le Président, la photographie est sur « PC 1 ».

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci.

21 Donc, Maître Hooper.

22 M^e HOOPER (interprétation) :

23 Q. Reconnaissez-vous le terrain représenté sur cette photographie ? Et si oui, de quoi
24 s'agit-il ?

25 LE TÉMOIN :

26 R. Cette photographie représente l'ancien espace de BCA. Donc, l'ancien espace de BCA.

27 M^e HOOPER (interprétation) : Pourrait-on obtenir une cote EVD, s'il vous plaît ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Madame le greffier, cette photographie

1 DRC-D02-0001-0803.

2 M^{me} LA GREFFIÈRE : Merci, Monsieur le Président.

3 Cette photographie portera la cote EVD-D02-00225 et sera enregistrée comme... comme
4 document public.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci, Madame.

6 M^e HOOPER (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Alors, je rappelle à chacun que notre audience de
8 demain devra s'achever 45 minutes plus tôt que prévu, c'est-à-dire à 12 h 45. Oui, c'est
9 cela, 12 h 45.

10 Maître Hooper, vous avez, bien entendu, je pense, besoin de toute l'audience de
11 demain ; avez-vous une perspective ensuite sur la... la durée encore de votre
12 interrogatoire principal ? Est-ce que c'est quelque chose de quantifiable pour vous ?

13 M^e HOOPER (interprétation) : Oui, j'aurais besoin de la journée de demain. J'avais
14 initialement dit 5 jours, et je pense avoir eu raison. Évidemment, il y a eu d'autres
15 questions qui ont empiété sur mon temps de parole, mais à partir de demain, je crois
16 qu'il nous faudra également l'audience... compter sur l'audience de lundi, mais
17 peut-être pas toute la journée de lundi.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT COTTE : Merci, c'est important pour l'équipe de Mathieu
19 Ngudjolo et pour M. le Procureur.

20 Alors, Monsieur Katanga, nous allons donc lever cette audience. Monsieur l'huissier va
21 vous raccompagner jusqu'à votre place. Nous disons à demain.

22 Nous disons à demain aussi à M. Ngudjolo qui est silencieux au fond de la salle
23 d'audience.

24 À demain à toutes et à tous.

25 Nous nous retrouvons donc à 9 h, une première séquence de deux heures et la seconde
26 séquence s'achèvera donc à 12 h 45.

27 L'audience est levée.

28 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

1 (*L'audience est levée à 19 h 00*)